

AMO DROIT DES JEUNES

DIAGNOSTIC SOCIAL

15 décembre 2023



I. DÉMARCHE D'ALIMENTATION ET D'ÉCOUTE DU PUBLIC.....	3
1.1. Fondamentaux du service.....	3
1.2. Evaluation & enseignements des actions écoulées.....	5
Nos actions de prévention sociale et éducative.....	5
A. Outil pédagogique : « Ensemble, découvrons la solidarité»	5
B. Les journées Ateliers à L'Athénée Léonie de Waha	9
C. Animations collectives	12
D. SRG Le Phare	14
E. Les p'tits déjeuners juridiques	17
F. Outil pédagogique « Street Challenge ».....	19
G. Accompagnement à l'autonomie	22
H. « Envol'toît» site internet	23
I. Participation à l'Espace Parents dans la séparation	26
J. Autres actions envisagées et non réalisées.....	27
1.3. Prospection	28
« Au-delà de la honte... »	28
« Le droit à l'aisance, un possible... »	29
« Le droit à la culture n'est pas un luxe... »	30
« La bienveillance institutionnelle, un concept oublié... »	31
« Le monde est stone... »	32
« Participer, c'est votre droit ! »	32
II. ANALYSE	33
Liste des actions possibles ou des problématiques à traiter :.....	33
Vérification de l'adéquation aux missions	34
Vérification de la pertinence avec des données extérieurs	37
1. Contributions aux Assises de la prévention :	37
2. Site : autonomielogement.be	39
3. Article dans le périodique Reper'AJ Avril 2019 : « Autonomie et logement dans le secteur de l'Aide à la jeunesse -Les enseignements d'une recherche-action » par Jacqueline Fastrès.	40
4. Extrait de la Vidéo : « Dialogues de l'égalité » - « 20 ans... et plus » du RWLP !	42
5. Extrait de la vidéo de Christine Mahy: droit à l'aisance - recommandations RWLP.....	44
6. Article de Salut et Fraternité n°121 : « Et si nous avions l'audace de revendiquer le droit à l'aisance ? »..	45
7. Culture, art et travail social : Un rendez-vous à ne pas manquer ! Labiso cahier n°103-104 corédigé par Emmanuel De Loeul (Agence Alter) et Marie Poncin (Culture et Démocratie).	46
« Pourquoi former les travailleurs sociaux à la culture ?	46
Vérification de la faisabilité politique des actions et positionnement sociétal du service	47
III. DÉCISION : PLAN D'ACTIONS	52
3.1. Actions à mener en propre:	52

3.2. Suggestions à adresser au chargé de prévention:.....	52
IV. BIBIOGRAPHIE	53
V. SYNTHÈSE	54

I. Démarche d'alimentation et d'écoute du public

1.1. Fondamentaux du service

L'histoire du service rappelle que le Droit des Jeunes a un ADN engagé.

Depuis sa création, le Droit des Jeunes a eu pour objectifs de permettre et d'assurer une défense de qualité des jeunes pour faire valoir leurs droits devant les instances ou juridictions qu'ils sont amenés à rencontrer.

Le service se veut engagé aux côtés de tous les jeunes, dans leur défense mais aussi dans la défense des valeurs de justice et d'égalité en s'inspirant notamment de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Le service souhaite agir sur l'environnement social des jeunes pour favoriser leur épanouissement et leur émancipation afin d'améliorer leur statut juridique et social. L'AMO entend par ses actions lutter contre l'exclusion sociale des jeunes et de leurs familiers qui sont en situation de vulnérabilité et peuvent parfois être dans une situation de précarité.

Le Droit des Jeunes utilise un outil particulier, celui du droit. C'est le droit qui se met au service du travail social et éducatif, le droit qui permet aux jeunes de devenir sujets de droit et plus seulement objets à éduquer.

Le Droit des Jeunes se donne notamment comme finalité d'assurer aux jeunes les moyens de devenir sujets de droit et de participer aux processus démocratiques par l'acquisition de nouveaux droits, ou la défense et la protection des droits existants, et en veillant à rendre effectifs les droits formels acquis ; y compris l'ensemble des droits fondamentaux et inconditionnels garantis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

L'AMO Droit des Jeunes souhaite être un acteur de changement sociétal en proposant ou en soutenant des adaptations législatives et en mettant en place des actions de prévention qui font évoluer les droits des jeunes et qui visent à réduire les inégalités sociales notamment par tout moyen d'interpellation des autorités compétentes.

Le service est attentif à transmettre une connaissance juridique aux acteurs du secteur de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse et à tout autre professionnel.

L'AMO entend lutter contre l'exclusion sociale, la précarité, les inégalités et favoriser l'autonomisation des jeunes.

La précarité est un des éléments qui fait le plus souvent obstacle à l'épanouissement des jeunes et leurs familles. C'est aussi un facteur qui peut amener les jeunes en difficulté ou en souffrance dans leur famille à vouloir prendre leur autonomie et se retrouver alors en situation de vulnérabilité.

L'AMO Droit des Jeunes s'inscrit dans la philosophie du Décret- Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse du 18 janvier 2018 en mettant en place des actions de prévention éducative et sociale au bénéfice des jeunes vulnérables, de leur famille et des familiers qui favorisent l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune.

L'AMO s'appuie sur trois valeurs essentielles dans ses actions: le respect, la responsabilisation et la reconnaissance afin notamment, de créer un climat de confiance entre les intervenants et les bénéficiaires. Ce lien de confiance créé favorise l'émergence de la parole des jeunes. La participation des jeunes passe entre autre par l'expression de leur parole.

Le **respect** vise l'intégrité physique et morale, la dignité, la tolérance et l'acceptation de la différence de la personne.

La **responsabilisation** conduit à rendre la personne actrice de sa vie pour lui permettre de reprendre du pouvoir sur sa vie et aller vers l'autonomie.

La **reconnaissance** permet de reconnaître le bénéficiaire comme son égal, de lui reconnaître des compétences, des ressources et des capacités afin de les valoriser.

« La notion d'autonomie humaine est complexe puisqu'elle dépend de conditions culturelles et sociales. Pour être nous-mêmes, il nous faut apprendre un langage, une culture, un savoir, et il faut que cette culture elle-même soit assez variée pour que nous puissions nous-mêmes faire le choix dans les stocks des idées existantes et réfléchir de façon autonome. Donc, cette autonomie se nourrit de dépendances ; nous dépendons d'une éducation, d'un langage, d'une culture.... ».

L'autonomie serait donc la capacité à gérer ses dépendances et à faire des choix, si on se réfère à Edgard Morin, philosophe et sociologue français (« Introduction à la pensée complexe »).

1.2. Evaluation & enseignements des actions écoulées

Nos actions de prévention sociale et éducative

Notre service a créé différents outils d'animation. Nous partons des demandes individuelles pour créer des outils collectifs.

Le but de nos animations était et est toujours d'informer, développer l'esprit critique, susciter le débat, encourager les jeunes à exprimer leurs opinions, partager leurs expériences, apprendre le respect de la différence, défendre les valeurs de respect, solidarité, démocratie et de renforcer l'empathie, l'estime de soi, le non-jugement.

Nous participons à des projets en partenariat avec d'autres services suite à des constats communs relevés sur le terrain lors de nos actions de prévention.

A. Outil pédagogique : « Ensemble, découvrons la solidarité»

Les constats de départ

Suite aux mesures de confinement prises liées à la crise sanitaire, les citoyens se sont retrouvés isolés, chacun chez soi pour se protéger et protéger les autres.

Les moments de socialisation et d'échanges étaient rares, il était important pour notre service de créer une solidarité et de parler de notre système de sécurité sociale.

Dès lors, nous avons eu l'idée de créer un outil pédagogique dans le cadre de nos missions de prévention éducative et sociale en lien avec la sécurité sociale.

L'objectif était d'amener les jeunes à une réflexion globale sur l'importance de la solidarité, les droits humains et de les faire participer à la construction d'un projet de société de vie solidaire.

Les actions menées

L'outil pédagogique se présente sous la forme d'un jeu de piste dans le centre de la ville de Liège à destination des jeunes âgés entre 12 et 16 ans.

Le thème de la sécurité sociale est l'élément central qui traverse l'animation.

Les jeunes devront se mettre chacun dans la peau d'un personnage sous la forme du jeu de rôle.

Les personnages vont devoir faire face à des difficultés de la vie quotidienne : la perte d'emploi, l'immigration, le peu de revenu, la maladie, la difficulté d'accès à un logement.

Les effets constatés

Le jeu s'adresse à des jeunes de 12 à 16 ans qui ont une connaissance assez floue du système de la sécurité sociale, le thème étant rarement abordé pendant le cursus scolaire.

Il ressort de cette animation que les jeunes ont développé une connaissance et une expérimentation du système de la sécurité sociale.

De plus, cette activité a donné l'occasion à certains jeunes de sortir de chez eux, de leur isolement pendant la période COVID.

Certains effets ont été inattendus lors de l'élaboration de ce jeu. Le questionnement sur l'organisation de la sécurité sociale, les services en lien avec celle-ci a conduit les intervenants vers d'autres projets tel que « STREET CHALLENGE ».

Suite à l'animation faite au Collège Saint-Jacques, les élèves participants au jeu de piste ont souhaité réaliser par la suite un travail collectif sur le concept de la solidarité au sein de leur école.

Certaines contraintes ont pesé lors de la construction du jeu. Le protocole mis en place pendant la période COVID ne nous a pas permis de tester le jeu aux moments souhaités, et certaines animations ont dû être parfois annulées.

La prospection

Durant la période COVID, la population a dû faire face à l'isolement et le Droit des Jeunes s'est mis en réflexion sur une proposition innovante à destination des jeunes.

L'idée étant de poursuivre nos activités mais sous une forme respectant les conditions strictes liées à la crise sanitaire.

Ce jeu se déroule à l'extérieur, il a été une porte d'entrée intéressante pour travailler le concept de citoyenneté avec les jeunes et les questionner sur « *le vivre ensemble* ».

« *Sortir des murs* » était un projet innovant pour le Droit des Jeunes.

Ce jeu a été modifié à de nombreuses reprises et adapté.

L'élaboration du jeu a été impactée par les arrêts d'activités liées aux mesures sanitaires.

Le jeu lui-même peut être contraignant dans le sens où il nécessite la participation de 8 à 10 joueurs.

Enfin, il y a eu des changements concernant les intervenants au Droit des Jeunes, ces modifications de personnel ont transformé également la conception du jeu.

La démarche d'analyse

Vérification de l'adéquation aux missions

Cet outil est en lien avec les missions de prévention sociale telles que prévues dans le Code.

Au travers de cette animation, l'objectif poursuivi par l'AMO est de rencontrer les besoins des jeunes tels que :

- le besoin d'appartenance à un groupe ;
- le besoin de faire ses propres choix ;
- le besoin d'avoir une place dans la société ;
- le besoin d'être ensemble et d'interagir avec les autres ;
- Le besoin de confiance en soi ;
- Le besoin de valoriser les compétences des jeunes.

La finalité de cette animation se retrouve dans le travail sur l'estime de soi et la réduction des violences.

Placer les jeunes en tant qu'acteurs dans l'animation, leur donner des responsabilités sert de base à un travail sur l'autonomie et sur la capacité à poser des choix dans des situations données.

La question qui sous-tend cette action est : « *Comment devenir un citoyen solidaire dans notre société ?* »

Vérification de la pertinence de l'action

Différentes sources d'inspiration ont contribué à la construction de cette animation telles que :

- la bande dessinée « *Un cœur en commun* » créée pour les 75 ans d'existence de la sécurité sociale ;
- la journée internationale de lutte contre la pauvreté organisée par le réseau wallon de lutte contre la pauvreté en partenariat avec le CIAJ ;
- les différentes rencontres avec la MADO (partenaire du projet « STREET CHALLENGE » qui était également en réflexion et à la recherche d'outils adaptés aux jeunes concernant l'accès aux services ;
- notre partenariat avec l'AMO LA BOUSSOLE avec qui un travail de réflexion a été mené dès le début de la conception du jeu.

En effet, l'expertise de cette AMO dans la création d'animations a été d'une aide précieuse.

Un travail sur les stéréotypes de genres a été également mené en référence à l'EVRAS.

Le regard de différents professionnels d'autres secteurs par leur expertise et leur connaissance, comme par exemple, l'ASBL Promotion et Culture (éducation permanente) a été enrichissant lors de la conception du jeu.

Le recueil de la parole des jeunes a également été le fil conducteur de ce jeu.

Vérification de la faisabilité politique de l'action

L'AMO en partenariat avec LA BOUSSOLE a bénéficié d'un subside versé par le Conseil de Prévention.

Le Droit des Jeunes se positionne pour la défense de la sécurité sociale et la défense de ses valeurs et contribue à en faire la promotion vers le public jeune.

Formulation d'une hypothèse d'action

Cette activité est innovante par rapport à nos activités habituelles.

C'est un jeu sur la découverte de la sécurité sociale.

Pour notre service, la solidarité et la sécurité sociale sont étroitement liées.

Au fil du jeu, les jeunes vont à la découverte de leur environnement social et urbain, ils investissent la ville et ses services avec un regard axé sur la solidarité.

Au travers du jeu de rôles, les jeunes expérimentent certaines situations en lien avec l'exercice de leurs droits et de la citoyenneté.

L'objectif est d'amener les jeunes à une réflexion sur l'importance de la solidarité, des droits humains et de participer à la construction d'un projet de société de vie solidaire.

Le but poursuivi de l'animation est de « *penser la solidarité et de la vivre* ».

La démarche de décision

L'outil pédagogique est mis à disposition gratuitement à toute personne susceptible d'être intéressée par la thématique.

Dès lors, trois exemplaires du jeu ont été édités.

L'AMO estime que le thème de la sécurité sociale devrait être plus souvent abordé dans l'enseignement et dans le monde de l'Aide à la Jeunesse, le service souhaite promouvoir cette action de prévention sociale.

Cette année début septembre 2023, lors des journées citoyennes à l'Athénée Léonie de Waha, l'école a fait appel à notre service pour pouvoir utiliser cet outil pédagogique avec deux groupes d'élèves.

La MJ de la ville de Liège nous a emprunté ce jeu dans le cadre d'une formation organisée à destination de jeunes âgés de 19 à 29 ans.

B. Les journées Ateliers à L'Athénée Léonie de Waha

Les constats de départ :

Dans le cadre de la bourse aux projets, l'atelier a été présenté aux élèves.

13 élèves étaient présents (de la première à la cinquième année secondaire).

Ce premier contact est très généraliste, il présente l'AMO, ses missions et le cadre de travail.

Il a pour but de rencontrer les jeunes qui seraient intéressés par l'atelier et identifier leurs demandes et leurs attentes.

La notion du « *Droit* » est abordée sous divers aspects et amène un questionnement au sujet de :

- la découverte des droits des jeunes ;
- la connaissance des droits dans d'autres pays ;
- le droit des jeunes dans la famille ;
- les droits et devoirs ;
- les droits et les médias (manque de visibilité des droits) ;
- la maltraitance à l'école et le droit qui n'est pas respecté ;
- le sexism ;
- le droit des femmes ;
- les services spécialisés ne sont pas assez connus.

Les actions menées :

L'analyse qui conduit nos actions se décline en deux points :

les expériences des années précédentes nous confortent dans ce type d'animation qui remplit nos missions de promotion de la citoyenneté ;

le point de départ de nos actions est le vécu des jeunes et l'expression de leur parole.

Nos actions se situent dans le cadre de la prévention sociale.

A partir de la parole des jeunes, de leur questionnement, un travail de réflexion sera co-construit.

« *Comment transformer leur parole en actions ?* »

« *Comment créer des questions pour leur permettre d'analyser leur parole ?* »

« *Comment travailler sur leurs représentations qu'ils se font de la justice, du droit et sur leurs croyances ?* »

Le groupe « *élèves* » est issu de 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année secondaire, c'est un groupe classe (groupe « *semi captif* »).

Le cadre méthodologique mis en place fait référence à l'échelle de participation et à la co-construction.

Les outils utilisés sont de l'ordre de :

brainstorming, brise-glace, micro-trottoir, questionnements, débats.

Les effets constatés :

Les animations proposées mènent le groupe vers une réflexion citoyenne, une meilleure connaissance du fonctionnement de la justice et de la place des jeunes dans la société.

La question du regard des adultes sur le milieu de l'Aide à la jeunesse est aussi posée : « *que pensent les adultes du « Droit des Jeunes », des sanctions, des mesures prises concernant les jeunes ?* »

La prospection :

Le travail en « *ateliers* » a fait émerger de nouveaux questionnements.

Leurs vécus personnels se sont invités aux débats.

Les sujets débattus concernaient le sort des réfugiés, les guerres, les questions de genre (LGBTQ), le multiculturel, le vivre ensemble, les religions.

Toutes ces questions ont alimenté leur réflexion citoyenne tout au long de l'année scolaire.

La démarche d'analyse

Vérification de l'adéquation aux missions

Cette action s'adresse à un public en construction d'identité et en situation de vulnérabilité en certains aspects (familiaux, scolaire, sociaux).

Les actions menées ont pour objectifs de réduire les violences, de favoriser l'autonomie et la confiance en soi.

Le travail sur les « *représentations* » permet d'alimenter la réflexion et d'ouvrir leur regard sur la société et d'échanger leurs différents points de vue sur des thèmes comme le sexism, l'extrême-droite, les discriminations.

Un travail sur l'image des jeunes dans la société est apparu comme pertinent et a été développé par le groupe classe.

Le groupe a utilisé le micro-trottoir comme outil d'exploration.

Ils se sont confrontés à la parole et aux représentations du public en rue sur les questions concernant le secteur de l'aide à la jeunesse et les actions qui y sont développées.

Ce travail de groupe leur renvoie une image positive qui a pu être exprimée lors de l'évaluation finale et lors de la journée « *portes ouvertes* » de l'Athénée.

Ils ont eu l'occasion d'expliquer aux visiteurs le fruit de leurs travaux avec une grande fierté et un professionnalisme démontrant ainsi une grande implication de leur part dans le projet.

Vérification de la pertinence de l'action :

Le recueil de la parole des jeunes lors de l'évaluation démontre la pertinence de l'action.

Notre démarche s'inscrit dans le cadre de la pédagogie active.

L'accent est mis sur le travail des compétences de chacun et sur l'estime de soi.

Notre service se réfère aux enseignements tirés lors du travail effectué à la plateforme EVRAS. Notre souhait est de travailler en partenariat. Notre collaboration avec l'école a été mise en place il y a plusieurs années.

L'action s'étale sur une année scolaire.

Vérification de la faisabilité de l'action :

L'AMO adhère au projet pédagogique de l' Athénée Léonie de Waha dont le pouvoir organisateur est l'échevinat de la Ville de Liège.

Politiquement, l'AMO se positionne en tant qu'acteur de prévention en référence au Code.

Formulation d'une hypothèse d'action

Démarche de décision

L'AMO souhaite continuer le partenariat avec cette école avec qui elle partage la philosophie quant à cette démarche citoyenne, la lutte contre les inégalités, la participation.

L'éducatrice qui a participé depuis plusieurs années à l'atelier est une partenaire fiable et privilégiée dans la cohésion du groupe et sa légitimité lui confère une autorité bienveillante au sein du groupe d'élèves, elle est également demandeuse de travailler en collaboration avec notre AMO.

L'AMO souhaite proposer au Conseil de Prévention l'instauration d'ateliers similaires dans toutes les écoles qui, au sens de l'AMO, constituent un lieu privilégié pour favoriser la prévention à destination des jeunes.

L'AMO songe également à présenter les panneaux réalisés lors des « *portes ouvertes* » de l'école comme idée de rétrospective pour fêter les 50 ans de son existence en 2029.

C. Animations collectives

Les constats de départ

Certains jeunes fréquentant l'AMO lors de suivis individuels expriment un sentiment de grande solitude et d'isolement.

L'AMO, en organisant des activités collectives, a voulu répondre à ces besoins exprimés pour favoriser l'expression des difficultés rencontrées par les jeunes dans un cadre informel.

De plus, ces activités ont favorisé l'accès à la culture, aux loisirs, à l'alimentation, au tourisme.

Cette action vise le partage d'un vécu, des expériences, des rencontres et une entraide entre les jeunes.

Les actions menées

Activités de groupe proposées aux jeunes.

Les effets constatés

La dynamique de groupe a favorisé l'expression du ressenti, du sentiment de solitude partagé par ces jeunes.

Le collectif permet de créer une dynamique sociale et humaine entre jeunes.

Lors de ces journées, les jeunes ont eu l'occasion de découvrir d'autres réalités, de se soutenir, de s'ouvrir vers d'autres cultures et d'échanger quant à leurs vécus, d'exprimer leurs difficultés et leurs angoisses.

Ces échanges leur ont ainsi apporté un peu de réconfort et un sentiment d'appartenance à un groupe.

Cette dynamique a eu pour effet de créer une entraide entre les jeunes avec une écoute, des conseils et des sentiments partagés.

La prospection

Dans le cadre de l'analyse des suivis individuels, il ressort que ces jeunes partagent un vécu similaire au niveau de la solitude, de la précarité financière, d'une certaine fragilité.

Il est à constater également une fragilité au niveau de la santé mentale.

La démarche d'analyse

Vérification de l'adéquation aux missions

Nos offres d'activités ont été adressées à un public vulnérable.

Les objectifs étant de réduire les violences, favoriser l'estime de soi, la socialisation.

L'AMO propose une activité pour sortir de la plainte, rétablir la confiance en soi et mise sur les compétences.

Les activités proposées :

- Balade dans les coteaux de la Ville de Liège
- Parcours découverte de la Ville de Liège
- Balade sur la Meuse en navette fluviale
- Ateliers cuisine – pâtisserie
- Repas de fin d'année
- Cinéma
- Journée découverte d'Ostende
- Visite du Musée de la Boverie et découverte d'une exposition sur l'art contemporain

Après chaque activité, un débriefing est réalisé afin d'évaluer l'action et de recueillir la parole des jeunes.

Objectivation

Vérification de la pertinence de l'action

Pour mettre en œuvre les animations collectives, l'AMO s'est référée :

aux bases théoriques du travail collectif défini dans le code ;

au cadre méthodologique tel que décrit au point 10 du diagnostic social de 2020 ;

à la parole des jeunes lors des évaluations et des rencontres ;

à l'ouvrage « *L'intervention sociale d'intérêt collectif* » (DE ROBERTIS, ORSONI PASCAL, ROMAGNAN) ;

aux réunions de travail concernant l'action collective menée par les intervenants de l'AMO, tel que le cadre méthodologique et déontologique.

Vérification de la faisabilité de l'action politique

Au sein de l'AMO, nous estimons que l'accès à la culture est aussi important que l'accès à tout autre droit.

Dès lors, le Droit des Jeunes a fait appel au Service de Prévention pour obtenir des tickets article 27 en vue de réaliser les différentes activités.

L'article 27 a permis l'accès à divers lieux culturels (navette, cinéma, musée).

Formulation d'une hypothèse d'action

Au travers de ces activités, l'AMO tente d'avoir une action sur différents phénomènes tels que la précarité, la solitude, l'accès à la culture et aux loisirs.

L'offre d'activités favorise la participation et le travail sur les compétences.

L'idée qui guide nos actions est le développement de l'accessibilité aux droits et notamment le droit à la culture.

Démarche de décision

L'AMO est engagée dans un processus qui favorise l'accès des jeunes à la culture, à la citoyenneté.

Il est clair que la culture est un facteur d'émancipation sociale.

Le Droit des Jeunes souhaite poursuivre ses actions collectives, les développer éventuellement en partenariat avec d'autres AMO.

D. SRG Le Phare

Les constats de départ :

L'AMO Droit des Jeunes a été contactée par le Phare (SRG) dans le cadre d'animations en lien avec l'autonomie.

En effet, les éducateurs ont manifesté le besoin d'acquérir des ressources supplémentaires dans certains domaines afin de mieux encadrer les jeunes.

En tant qu'AMO, notre mission est de mettre en œuvre des actions de prévention éducative et sociale pour favoriser entre autres l'émancipation et l'autonomie des jeunes.

Dans ce projet, l'objectif a été d'apporter un soutien en termes de prévention auprès d'un service de l'Aide à la Jeunesse qui n'a pas comme mission principale la prévention.

Cette action avait pour but également de permettre aux jeunes d'acquérir des compétences supplémentaires pour apporter un changement quant à leur relation avec leur futur environnement.

L'accès aux droits a également été travaillé via une meilleure connaissance des institutions faisant partie de leur environnement social.

Les actions menées :

Les actions ont été menées en deux temps.

La première a consisté en une réunion avec l'équipe du Phare dans le but d'apporter un savoir juridique sur les différentes démarches et enjeux auxquels les jeunes sont confrontés.

Les thèmes abordés sont les suivants : mutuelle, CPAS, job étudiant, contrat de bail, démarches administratives.

La deuxième partie du projet a été consacrée à la rencontre avec les jeunes.

Lors de ces rencontres, leurs réalités et leurs paroles ont été mises au cœur des débats pour répondre à leurs besoins et attentes.

Les thématiques travaillées sont les suivantes : contrat de bail, assurances, crédits, endettements, démarches administratives, budget, mutuelle, énergie, CPAS, allocations familiales, allocations d'études, sport, loisirs, culture.

A travers ces thématiques, il a été possible d'échanger sur l'ensemble des inquiétudes des jeunes.

Des animations interactives ont été proposées en vue d'informer les jeunes de manière ludique.

Différents outils d'animation ont été utilisés tels que :

- jeux brise-glace ;
- jeu de l'oie version autonomie ;
- challenges ;
- jeux de rôles.

Une vidéo a été tournée au Panier du Carré à l'AMO CLAJ qui présentait son projet d'épicerie sociale, un concept utile lors de la mise en autonomie des jeunes.

Les effets constatés :

Grâce aux séances d'informations, les éducateurs ont acquis une meilleure connaissance en termes de droit et d'accès aux différentes aides existantes.

En ce qui concerne les jeunes, l'objectif a été atteint grâce à l'acquisition de nouvelles informations.

Certains participants ont utilisé des fiches explicatives pour entreprendre des démarches (par exemple : introduire une demande au CPAS).

L'action a répondu aux questions concrètes des jeunes comme par exemple :

- connaître d'autres services (AMO, CPAS) ;
- pouvoir se servir des fiches explicatives.

Les jeunes ont exprimé le fait que ces animations ont été utiles et que les informations données leur seraient d'une grande aide plus tard.

Par contre, le partage d'expériences par les pairs n'a pas nécessairement apporté une prise de conscience par rapport aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer à l'avenir.

Certains éducateurs étaient plaintifs et avaient dû mal à voir, à imaginer l'effet « post-phare » chez les jeunes.

La prospection :

Dans le cadre des missions de prévention sociale et éducative, l'AMO a à cœur la mise en place de partenariats.

Ce partenariat avec le SRG avait un double objectif : d'une part, faire connaître notre service aux jeunes afin de devenir un repère pour eux et leur permettre de bien vivre cette transition à une période charnière qui est le passage à la majorité.

D'autre part, soutenir et accompagner l'équipe éducative du Phare dans leurs actions.

L'idée à long terme est de maintenir ce partenariat et d'aller à la rencontre de ces groupes de jeunes.

La démarche d'analyse

Vérification de l'adéquation aux missions

Les actions développées par l'AMO concernent un public en « vulnérabilité ».

Les animations proposées ont tenté de réduire les risques de violences institutionnelles.

Elles ont également répondu aux questionnements des jeunes dans la construction de leur autonomie, dans la connaissance de leur futur environnement.

Un travail sur la reconnaissance de leurs compétences et sur l'estime de soi a également été réalisé avec les jeunes, la finalité étant d'activer leurs capacités.

L'AMO a mis un point d'honneur à créer des liens de confiance avec les jeunes pour maintenir un contact privilégié pour le futur.

Vérification de la pertinence de l'action :

Les actions proposées se fondent sur :

- le recueil de la parole des jeunes ;
- leurs questionnements ;
- leurs vécus au quotidien ;
- leurs projets de vie, le « *Comment ils s'imaginent dans le futur ?* » ;
- le questionnement des professionnels du SRG ;
- les demandes en termes d'informations juridiques et sociales en vue d'accompagner les jeunes ;
- les demandes des intervenants dans le cadre du suivi des jeunes mis en autonomie et des effets « *post SRG* ».

En cela, nos actions ont été pertinentes.

Vérification de la faisabilité politique de l'action :

En créant ce partenariat, l'AMO a soutenu l'action du SRG dans son rôle éducatif auprès des jeunes.

L'AMO :

a mis en lumière le besoin de formation et de soutien des intervenants du SRG :

a répondu aux questionnements des jeunes et a activé leurs compétences ;

a mis en exergue le besoin des jeunes d'être accompagnés tout au long du processus de mise en autonomie.

Formulation d'une hypothèse d'action :

L'essentiel du travail de l'AMO réside en un travail d'affiliation des jeunes aux différents systèmes en transformant leurs regards sur les institutions.

L'action a favorisé l'accessibilité aux droits et à leur promotion.

Le Droit des Jeunes a également mis en avant les valeurs de solidarité et d'égalité.

Démarche de décision :

Suite à cette action, l'AMO a émis une série de propositions qui ont été transmises aux Assises de la Prévention.

D'autre part, l'AMO souhaite accompagner le SRG de manière récurrente et proposer l'animation à d'autres partenaires de ce secteur.

E. Les p'tits déjeuners juridiques

Les constats de départ :

Les situations individuelles des jeunes deviennent de plus en plus complexes et multidimensionnelles dans les difficultés vécues et les démarches administratives à accomplir. Les CPMS, les travailleurs sociaux d'AMO, les professionnels de l'AJ, les écoles nous consultent régulièrement afin d'obtenir des informations juridiques sur différentes thématiques tel que le secret professionnel, l'aide sociale, l'exercice de l'autorité parentale, le droit familial... Ils sont en demande d'informations et de connaissances juridiques pour accompagner au mieux leurs bénéficiaires.

Il était important pour notre service de pouvoir proposer une information claire et accessible sous forme de formations et de partage de situations rencontrées lors de matinées « petits déj juridiques ».

Les demandes d'informations touchent plusieurs domaines qui sont souvent étroitement liés au droit ou que le droit peut éclairer pour favoriser la compréhension de la problématique rencontrée.

Les effets constatés :

Une meilleure connaissance juridique des différents thèmes proposés permet aux professionnels un accompagnement opportun et/ou une orientation adéquate des demandeurs.

La prospection :

Le but principal est d'offrir une information juridique claire et proposer des moments de partage de situations rencontrées.

Le souhait est de mettre en place une concertation et une réflexion commune pour rendre nos actions plus efficientes grâce à une meilleure connaissance des droits pour les rendre plus effectifs.

Ces rencontres entre professionnels s'inscrivent dans le travail de réseau et permet d'offrir des réponses globales à des problèmes individuels récurrents rencontrés par les professionnels.

Dans le cadre des missions de prévention sociale et éducative, l'AMO tient à la mise en place de partenariats.

L'idée à long terme est de maintenir ces moments de partage et de rencontre entre professionnels.

La démarche d'analyse

Vérification de l'adéquation aux missions

L'action développée par l'AMO concerne tous les professionnels en lien avec le public jeune et vulnérable.

L'action a pour but de réduire les risques de violences institutionnelles en ayant une meilleure connaissance du droit de manière générale.

Vérification de la pertinence de l'action :

L'action proposée se base sur :

le partage de connaissances juridiques et sociales;

l'échange entre professionnels d'expériences ou de difficultés rencontrées ;

les regards et les réflexions partagés sur les questionnements.

En cela, notre action a été pertinente.

Vérification de la faisabilité politique de l'action :

En créant ces rencontres, l'AMO a soutenu l'action des professionnels dans leur rôle éducatif auprès des jeunes.

L'AMO a mis en lumière le besoin de formations et de soutien juridique des intervenants sociaux.

Formulation d'une hypothèse d'action :

L'action a favorisé l'accessibilité aux droits grâce à une meilleure connaissance de ceux-ci.

Démarche de décision :

Suite à cette action, l'AMO a organisé une série de petits déjeuners juridiques (matinées). Notre service souhaite poursuivre cette action dans le but de donner une information juridique accessible à tout professionnel.

F. Outil pédagogique « Street Challenge »

La MADO de Liège, le CPAS de Liège et l'AMO Droit des Jeunes ont décidé de collaborer à l'élaboration d'un projet.

Nos services observent que les jeunes éprouvent une difficulté à prendre contact avec les services/institutions, à comprendre et à effectuer des démarches administratives mais aussi à exprimer leurs besoins.

Les constats de départ :

L'origine du projet part de constats que nos trois services rencontrent quotidiennement.

En effet, dans les suivis individuels que nos services assurent, beaucoup de jeunes majeurs ou à l'aube de leur majorité ne connaissent pas les services/institutions auxquels ils doivent s'adresser pour faire valoir leurs droits : Mutuelle, CPAS, Allocations familiales, Administration.

Nos services relèvent qu'ils ont besoin d'informations claires et adaptées.

Les jeunes nous font part de fausses croyances et parfois même de méfiance vis-à-vis de services et d'institutions, ce qui les empêchent d'aller vers ceux-ci.

Nous observons également un isolement social chez nos bénéficiaires qui ne vont plus à la rencontre de leur milieu de vie et se voient donc priver de certains droits : loisirs, scolarité, suivis médicaux.

Les actions menées :

L'outil proposé est un parcours ludique à énigmes pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Ce jeu de piste permet de découvrir des services et/ou institutions en lien avec 9 thématiques : santé, logement, emploi/formation, l'aspect financier, alimentation, scolarité, droits, accès aux loisirs, famille/parentalité.

Ce parcours a été pensé pour que les jeunes puissent l'utiliser seul ou en groupe de manière autonome.

Il peut se jouer via un format papier (carnet) ou via une version numérique (site internet).

Ce jeu est co-construit avec les jeunes. En effet, il était important que les jeunes soient associés et qu'ils aient une position d'acteurs vis-à-vis de certaines décisions.

Nous avons proposé des ateliers d'écriture aux jeunes.

Ils ont participé à la création de l'histoire du parcours.

Les jeunes ont défini la manière et le « comment » ils veulent connaître leur ville.

Ils ont élaboré les informations nécessaires pour chaque service rencontré dans le parcours.

La parole leur a été donnée pour mettre en évidence les informations utiles et nécessaires dont ils ont besoin.

Les effets constatés :

L'évaluation réalisée avec les jeunes démontre que cette action a été formative, elle a eu un effet thérapeutique.

Elle a mis en lumière des compétences et a suscité un nouvel intérêt chez les participants.

Les difficultés rencontrées se trouvent dans l'affiliation des jeunes dans les ateliers d'écriture, les lacunes au niveau de la syntaxe, la rédaction des textes et les liens entre eux.

Le manque de temps et un vaste territoire font partie des contraintes rencontrées par les partenaires.

Une connaissance de la langue française est nécessaire. Certains jeunes n'ayant pas le niveau ont bénéficié d'une aide individuelle.

La prospection :

Les services constatent que les jeunes éprouvent une difficulté à prendre contact avec les services.

L'idée de la création d'un outil à disposition des jeunes semblait pertinente en vue de favoriser l'autonomie, l'épanouissement et le bien-être des jeunes.

Les services partenaires ont dû créer une méthodologie commune pour un fonctionnement cohérent au sein de ce projet.

La méthodologie a tenu compte du timing et de la constitution des groupes de jeunes en vue de remplir le cahier des charges imposé.

La démarche d'analyse

Vérification de l'adéquation aux missions :

Le projet s'est adressé à un public vulnérable.

Un des objectifs majeurs a été de favoriser l'insertion sociale, lutter contre les violences visibles ou non et réduire les inégalités sociales.

Les jeunes participants ont découvert de nouveaux services, ils ont estimé que ce projet pouvait être utile à d'autres jeunes.

Le partage en groupe et les interactions entre les participants ont pris une place importante.

Les jeunes ont dû tenir compte du cahier des charges et faire des choix stratégiques en fonction du contenu et des services, en vue de créer un outil utilisable par d'autres jeunes.

Vérification de la pertinence de l'action :

L'analyse de la pertinence de notre action s'est fondée sur le recueil de la parole des jeunes et sur les expériences similaires menées dans d'autres villes (exemple : Malmédy).

Les professionnels du terrain et les jeunes partagent les mêmes constats quant au manque d'informations et à l'accessibilité des services.

Vérification de la faisabilité de l'action :

Le partenariat entre l'AMO Droit des Jeunes, la MADO, et le CPAS est une première expérience.

L'analyse du secteur qui émarge du Conseil de Prévention a permis ce partenariat.

Des constats similaires ont été mis en lumière.

La participation des jeunes aux différentes étapes du projet et la subvention a permis un accompagnement par des professionnels de différents secteurs.

Formulation d'une hypothèse d'action :

Ce projet a voulu favoriser l'autonomie et la citoyenneté.

Le travail avec les jeunes a démontré qu'ils possèdent des compétences et des qualités dont ils n'avaient pas conscience.

Le projet a mis en lumière ces compétences et la création d'un outil qui correspond à une demande du terrain.

La démarche de décision :

L'AMO souhaite jouer un rôle dans la réduction des inégalités sociales, un travail en partenariat intersectoriel est primordial.

L'AMO propose la création d'un outil pérenne par et pour les jeunes en vue d'améliorer leurs connaissances et l'accès à la citoyenneté.

Cet outil permanent modifiera le paysage social sur le territoire de la Ville de Liège.

G. Accompagnement à l'autonomie

En novembre 2019, lors d'un colloque à la Marlagne à l'occasion des 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, plusieurs projets d'accompagnement à l'autonomie par le logement de jeunes majeurs ont été présentés. Ces expériences innovantes ont servi de terreau de réflexion au Chargé de prévention de l'arrondissement de Liège et à son service.

Sur leur proposition, les membres des Conseils de prévention ont été invité à aller découvrir des projets innovants sur le terrain. Plusieurs AMO, dont la nôtre se sont rendues à Charleroi (projet Tremplin de la Mado), Marche (projet Hargi Jeunes), Wavre et Bruxelles (projet KAP du CEMO).

Notre service était déjà sensible à cette question de l'accompagnement à l'autonomie depuis plusieurs années avant même le passage de notre agrément à l'âge de 22 ans. Cette question apparaissait chez nous sous la forme de questions au sujet des contrats de bail, des ruptures familiales, des demandes d'aide dans la recherche de logement, d'accompagnement dans les démarches au CPAS. C'est d'ailleurs une des raisons qui nous avait conduit à envisager dans le précédent diagnostic social de mettre en place des ateliers d'information sur le logement avec le CASS. Ateliers qui n'ont pas été poursuivis dans le partenariat suite à la crise sanitaire, le CASS ayant limité ses partenariats.

Notre participation à la mise en route sur notre territoire de projets semblables à ceux déjà existants était donc une évidence vu le besoin constaté sur le terrain.

Nous avons dans un premier temps apporté un regard juridique sur le cadre de fonctionnement des AMO dans ce type de projet partenarial, sur les questions relatives au secret professionnel et sur le contenu des conventions de partenariat des projets en construction à Montegnée, à Dison ainsi qu'à Seraing.

Le projet d'accompagnement à l'autonomie par le logement de Montegnée étant le premier sur l'arrondissement de Liège à être opérationnel, nous avons conclu un partenariat avec l'AMO CIAJ à l'initiative de ce projet pour mettre en place ensemble avec des membres de nos deux équipes une méthodologie d'accompagnement commune et un cadre de fonctionnement commun. De même, avec les autres partenaires que sont le Service de prévention, le CPAS de Saint Nicolas, l'AIS et le propriétaire du bien, nous avons constitué un comité d'accompagnement du projet.

Ces partenariats en ont amené d'autres, notamment avec le RWLP, le service de formation RTA et la fédération des CPAS wallons quant à une réflexion sur le PIIS pour faire de celui-ci un véritable outil d'accompagnement au service du bénéficiaire et non plus un risque de sanction ainsi que sur l'individualisation des droits sociaux et donc la suppression du statut de cohabitant.

Ce projet, sous ses différentes formes, répond à la fois à la mission juridique et sociale de l'AMO nous permettant de répondre aux multiples questions d'ordre juridique que pose ce genre de partenariat, mais peut-être et surtout, propose une solution inédite de logements et d'accompagnement aux jeunes qui s'adressent à notre service.

Cela a été maintes fois mis en évidence, le public de jeunes presque majeurs ou fraîchement majeurs en rupture et vulnérabilité multiples, scolaire, familiale, professionnelle, ... présente un risque majeur d'exclusion sociale.

Être acteur de ce projet nous permet d'agir à la fois en terme de prévention éducative par l'accompagnement individuel et collectif des jeunes participants à ce dispositif, et bien sûr en terme de prévention sociale, par la mise sur pied de projet qui n'existe pas jusque-là sur notre territoire. Mais aussi en développant une interpellation politique : il s'agit de différents partenariats visant à améliorer le cadre légal et son application : proposition de partenariat au sujet du PIIS, facilitation et compréhension mutuelle des cadres d'intervention avec le CPAS, l'AIS notamment.

Ce projet est certes en route à Montegnée mais pas encore à Seraing où un bâtiment vient d'être acquis par une coopérative immobilière et pas non plus à Dison, où d'importants travaux sont nécessaires avant la mise en route effective de l'accompagnement de jeunes.

Nous poursuivrons donc notre participation à la mise en place de ce dispositif, le besoin constaté lors du précédent diagnostic ne s'étant pas démenti que du contraire. Nous souhaitons y ajouter une dimension supplémentaire que nous porterons avec nos partenaires mais aussi avec les membres des Conseils de prévention : à savoir que la mission d'accompagnement des jeunes majeurs (idéalement jusqu'à l'âge de 25 ans) par le logement soit reconnue comme une mission spécifique des AMO et soit ainsi financée à la fois en frais de personnel et en frais de fonctionnement.

H. « Envol'toît » site internet

Les constats de départ :

Après avoir questionné des jeunes en autonomie, le constat était qu'il n'existe pas d'outils qui rassemblent des informations claires et précises sur la prise d'autonomie.

Ces jeunes ont formulé leurs besoins d'avoir accès à toute une série d'informations utiles afin de vivre seuls.

Il est important de relever que les mauvaises orientations ne faisaient qu'accroître les violences institutionnelles envers ce public vulnérable.

Les services participants au projet sont :

- Le Centre d'Information et d'Aide aux Jeunes ;
- Infor Jeunes de Verviers ;
- Latitude J ;
- Oxyjeunes de Verviers ;

- AMO Droit des Jeunes.

Les actions menées :

Un groupe de travail a été créé en 2020 (AMO DDJ, CIAJ, OXYJEUNES, LATITUDE J, INFOR JEUNES).

La création de ce site fait partie d'un projet plus global porté par l'AMO Oxyjeunes de Verviers « Accroch'toît » qui a été mis en place pour accompagner les jeunes en autonomie par la création de logements de transition.

L'AMO Droit des Jeunes a donc été invitée au groupe de travail.

Au départ, l'idée de créer une application mobile pour accompagner les jeunes en autonomie a été évoquée mais assez vite la création d'un site internet s'est imposée étant plus accessible, plus rapide et moins coûteuse.

Dès lors, un appel à projet a été introduit auprès du Conseil de Prévention.

D'une autre part, des questionnaires à destination des jeunes ont été réalisés afin d'obtenir leurs témoignages.

Deux types de questionnaires ont été utilisés :

un questionnaire à destination des jeunes en autonomie ;

un questionnaire à destination des jeunes qui vont être en autonomie.

Les effets constatés :

Lors du recueil des témoignages, les intervenants ont constaté que de nombreux jeunes parlaient de solitude, de la peur d'être isolé.

Cette crainte paraissait plus forte chez les jeunes qui sortaient d'institutions où ils avaient bénéficié d'un suivi régulier et d'un encadrement rassurant.

Les jeunes ont émis également des craintes par rapport aux démarches administratives et financières qu'ils doivent entreprendre.

L'accès à l'aide financière et à un logement sont une priorité et génèrent beaucoup d'anxiété chez eux.

La prospection :

La prospection se fonde essentiellement sur le recueil de la parole des bénéficiaires et sur l'expérience des intervenants.

La parole des jeunes a été recueillie dans le cadre d'un questionnaire variable selon la situation des jeunes, c'est-à-dire avant et après la mise en autonomie.

La démarche d'analyse :

Vérification de l'adéquation aux missions :

La création de cet outil entre dans les missions de l'AMO car il s'inscrit dans le cadre de la prévention.

Il s'adresse à un public vulnérable dont le parcours de vie a été fragilisé.

Cet outil se veut être un agent de réduction de risques, de violences institutionnelles.

La finalité de ce site internet est d'informer au mieux les jeunes afin qu'ils puissent faire des choix et reprendre du pouvoir sur leur vie.

Vérification de la pertinence de l'action :

La création de ce site d'informations fait suite au projet « *Accroch'toît* » soutenu par l'AMO Oxyjeunes de Verviers.

En effet, les jeunes « en autonomie » devaient faire face à une multitude de démarches et l'idée de rassembler toutes les informations nécessaires semblait opportun. Plusieurs thématiques ont été examinées telles que :

- la gestion budgétaire ;
- le logement ;
- la scolarité ;
- la sphère psycho-sociale ;
- la gestion administrative ;
- le quotidien (nourriture, ménage, ...) ;
- les loisirs, la culture ;
- le « *Et après* » ?

L'action s'est donc fondée sur le recueil de la parole des jeunes via un questionnaire et sur le retour des professionnels au sujet des diverses thématiques rencontrées.

Les professionnels de première ligne constituent une source d'informations importante et pertinente de par leur expérience sur le terrain.

Vérification de la faisabilité politique de l'action :

L'action a été portée par 4 services.

Ce projet se fonde sur un constat identique rapporté par ces services dans le sens où un outil d'informations accessible à tout jeune souhaitant s'installer seul est nécessairement utile.

Cet outil découle d'un projet plus vaste mis en place par Oxyjeunes Verviers.

En effet, cette AMO a créé un projet de logement de transition qui s'adresse à des jeunes de 17 à 25 ans et qui sont dans une démarche d'autonomie.

Dans le cadre de la création du site internet, une aide financière a été sollicitée auprès du Conseil de Prévention.

Ce projet a été approuvé par le Conseil de Prévention.

Démarche de décision

L'objectif du projet d'un site internet est de permettre à des jeunes en fragilité, vulnérables un accès effectif aux droits en référence à l'article 23 de la Constitution Belge qui énonce: « *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine* ».

Ces droits comprennent notamment : le droit à un logement ... afin qu'ils s'intègrent pleinement dans la société et qu'ils puissent vivre en harmonie avec l'environnement dans lequel ils se trouvent.

Cet outil fait partie des contributions qui ont été présentées aux Assises de la Prévention de l'Aide à la Jeunesse en 2023.

I. Participation à l'Espace Parents dans la séparation

Depuis 2015, notre service participe en partenariat avec 6 AMO de Liège à l'EPS.

Le constat de départ était la grande souffrance des enfants, leur mal-être dans les situations de séparation conflictuelle. Souvent, l'enfant était pris dans un conflit de loyauté et avait un rôle de messager entre ses parents.

Le mobilisateur a été l'augmentation du nombre de dossiers individuels sur cette thématique dans chaque AMO.

La réflexion s'est basée sur le groupe de travail COCHEM qui a pour méthode de vouloir intervenir le plus rapidement possible dans ces situations de séparation pour éviter que le conflit ne grandisse.

La difficulté de communication entre les parents alors que la justice est déjà intervenue et le constat de la grande souffrance des enfants ont conduit à créer cet espace.

Le postulat est que si les parents communiquent, l'enfant ira mieux.

Responsabiliser les parents et travailler leur collaboration ainsi que leurs compétences parentales afin d'empêcher que l'enfant ne soit instrumentalisé ont été les objectifs poursuivis dans cette action de prévention.

Les travailleurs ont reçu une formation commune de base en médiation et cette formation est continue.

J. Autres actions envisagées et non réalisées

Certaines hypothèses d'actions évoquées dans le précédent diagnostic social n'ont pas pu être réalisées :

- Faire de la « plateforme AMO » un lieu d'interpellation : il s'est avéré avec la mise en place des Conseils de prévention qu'il s'agissait d'un lieu d'interpellation plus adéquat que la plateforme AMO. Les Conseils de prévention ayant une caisse de résonance bien plus importante vu leur dimension intersectorielle. La mission d'interpellation faisant partie de leurs missions légales. Ce levier d'interpellation a d'ailleurs été sollicité plusieurs fois, notamment à la demande de l'AMO A l'écoute des jeunes de Waremme avec laquelle nous avons participé en partenariat avec le chargé de prévention à l'interpellation des autorités communales pour la mise en place d'un dispositif d'aide et d'hébergement pour des jeunes migrants en transit sur leur territoire.
- Le besoin d'une AMO 24h/24h sur le territoire de l'arrondissement a été soulevé par les 3 Conseils de concertation intra sectorielle. Toutefois, ce projet n'a pas reçu d'écoute de la part de la ministre en fonction. Le besoin de solution d'hébergements rapides et de courte durée reste pourtant toujours d'actualité.
- la crise sanitaire a eu un impact sur la scolarité des jeunes, cela a été dit et répété à de nombreuses reprises. Les questions sur lesquelles nous souhaitions agir, à savoir la procédure d'exclusion définitive et le statut d'élève régulier ont subi cet impact. Pendant une période assez longue de confinement et d'après confinement, nous avons observé moins de procédure d'exclusion définitive que d'ordinaire bien que cela ait repris depuis lors. Nous n'avons dès lors pas orienté nos actions et nos recherches de levier politique en ce sens. Il en est de même sur le statut d'élève régulier où nous n'avons reçu quasi aucune demande à ce sujet. Ces questions scolaires faisant habituellement partie des demandes récurrentes qui nous sont adressées, nous n'écartons pas l'hypothèse à l'avenir de devoir agir sur ces diverses questions.
- Le souhait de créer des groupes de parole liés au soutien à la parentalité avait été envisagé suite aux demandes régulières de parent démunis face à leur enfant. Divers contacts avaient été pris avec des personnes spécialisées sur la question mais restés en suspens lors de la crise sanitaire. Un contact a été repris début de cette année scolaire avec une personne du CPAS intéressée par un partenariat avec notre AMO pour répondre à leur demandes d'informations juridiques et apporter aussi un soutien dans l'exercice de parentalité.

1.3. Prospection

Nos actions de prévention, le recueil de la parole des bénéficiaires et l'analyse des demandes individuelles:

Notre service souhaite dans cette partie exposer certains constats que notre AMO a observé. Ces démarches ont généré de nouvelles pistes d'explorations et perspectives d'actions.

« Au-delà de la honte... »

Notre service accompagne de nombreux jeunes bénéficiaires de 18 à 25 ans dans le cadre de leur prise d'autonomie. Cette prise d'autonomie est motivée par différents phénomènes. Notre service a identifié plusieurs facteurs qui conduisent à cette recherche d'autonomie tels que les violences intrafamiliales, la précarité des familles et le fait que dans notre culture, vivre seul est considéré bien souvent comme un passage obligé pour être reconnu comme un adulte « responsable ».

Dans le cas de violences intrafamiliales, la seule solution qui s'offre aux jeunes majeurs est de quitter le domicile parental pour s'installer seul même si ils ne sont pas nécessairement prêts à cette vie « d'adulte ».

La solitude est souvent fort présente et fort pesante, outre les difficultés administratives et financières, vivre seul est parfois une source d'angoisse.

De plus, la gestion quotidienne du budget peut apparaître comme problématique. En effet, la pauvreté alimente la pauvreté et assigne les personnes dans une place de « pauvres ». Le système tel qu'il fonctionne va sans cesse figer la personne à cette place sans qu'elle puisse avoir accès à un levier de changements possible.

En tant qu'intervenants sociaux, nous faisons partie malgré nous de ce système. Nous accompagnons parfois des personnes qui malgré l'accès à des droits restent quand même « exclues ». Parfois, nous sommes confrontés à l'absurdité du système par exemple, nous accompagnons des jeunes à gérer leur budget mais leur budget n'est dès le départ pas tenable. Au-delà de cette situation de fait, nous pouvons les accompagner à faire valoir leurs droits et à leur redonner du pouvoir sur leur vie.

« L'accompagnement dans l'aide à la prise d'autonomie signifie se confronter aux inégalités du marché du logement mais également sur le fait de prévenir l'échec de nombreux jeunes quant à leur prise d'autonomie. Les jeunes vont devoir faire face à des difficultés multidimensionnelles lors de cette période charnière et le logement cristallise un certain nombre de ces difficultés. »¹

Il est à relever également que les jeunes qui sortent d'institutions se retrouvent bien souvent seuls du jour au lendemain.

¹ Site : autonomielogement.be

D'ailleurs, lors d'animations réalisées par notre service dans un SRG, les jeunes ont pu verbaliser leurs inquiétudes face à la perspective de se retrouver seuls.

« Tout d'abord, le premier constat est que la façon de vivre la prise d'autonomie ou la mise en autonomie est l'arrêt précoce de l'adolescence. Ce passage peut se vivre de manière très différente en fonction du jeune. C'est un passage qui peut faire basculer vers la désaffiliation. La désaffiliation est entendue par le fait qu'il y a une articulation entre deux axes : « un axe d'intégration qui porte sur les ressources, et un axe d'insertion qui porte sur les solidarités socio-familiales. Lorsque qu'une difficulté apparaît sur un de ces axes, cela peut provoquer une difficulté sur l'autre. Une personne peut donc passer d'une situation de vulnérabilité à une situation de désaffiliation. La désaffiliation est présente lorsqu'une personne n'a plus les ressources et le réseau de solidarité socio-familial suffisants.

Certains jeunes peuvent basculer vers la désaffiliation parce que lors du passage vers la majorité, l'axe du réseau socio-familial peut être fragilisé. Par exemple, un jeune placé en SRG qui a des soutiens familiaux insuffisants a construit des liens au SRG, ces liens vont être fragilisés lors de sa mise en autonomie.

L'axe des ressources peut lui aussi être mis à mal lors de la mise en autonomie. Par exemple, le retard concernant une demande de RIS au CPAS. »²

Dès lors, comment pouvons-nous accompagner les jeunes que nous rencontrons à ne pas basculer vers la désaffiliation ?

« Le droit à l'aisance, un possible... »

« Le droit à l'aisance c'est ne plus avoir le souci de payer son loyer, ses énergies, son eau. C'est ne plus avoir le souci de savoir comment s'alimenter, comment faire ses courses sans devoir quémander de l'aide via des colis alimentaires par exemple. Ne plus avoir le souci de mettre ses enfants à l'école sans avoir peur de ne pas savoir payer les factures. Ne plus avoir le souci de ne pas savoir se déplacer. Ne plus avoir le souci de ne pas savoir se soigner.

C'est ne pas être encombré par le quotidien de la vie. Ne pas avoir le moral encombré, ne plus avoir l'angoisse et le stress qui vident la force et conduisent à la dépression.

C'est légitime de revendiquer ce droit.

L'état doit garantir à toute sa population de ne pas avoir cette inquiétude quotidienne.

C'est libérer sa vie quotidienne de ces nécessités de base pour se réaliser, être un humain doté de créativité, de relations sociales, d'envies, de plaisirs, de souhaits de changement, de capacités de s'adapter.

² Article dans le périodique Reper'AJ Avril 2019 : « Autonomie et logement dans le secteur de l'aide à la jeunesse - Les enseignements d'une recherche-action » Par Jacqueline Fastrès

C'est avoir ce qu'il faut pour vivre. »³

C'est le vécu quotidien des jeunes qui fréquentent notre service.

Ces jeunes doivent-ils choisir d'aller chez le dentiste ou faire leurs courses pour se nourrir?

Doivent-ils choisir d'avoir du chauffage ou de payer leur loyer ? De payer leur dettes ou de prendre le bus ?

Un des droits le plus oublié pour ces jeunes est le droit à la culture.

« Le droit à la culture n'est pas un luxe... »

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer aux progrès scientifiques et aux bienfaits qui en résultent. »⁴

« La créativité est une force sociale essentielle. L'expression culturelle est une dimension de la vie sociale où l'expérience est exprimée et communiquée, où les circonstances, les événements et les conflits de la vie quotidienne, privée, politique et économique sont intériorisés, prennent forme et deviennent le support du dialogue et de l'initiative sociale.

L'élaboration active de la construction de culture constitue un véritable outil de lutte contre les exclusions, lorsque partant d'une « indignation », elle aide les personnes exclues confrontées à un problème ou à une injustice, à prendre conscience, à s'exprimer et à se faire entendre, à être créatives, à chercher des solutions, à être actrices de leur vie, à prendre une place – même critique – dans la société.

La participation des personnes exclues apparaît comme une composante essentielle au succès d'une stratégie d'émancipation: la question de la culture y est centrale ; elle est la clé qui ouvre vers la reconnaissance de l'identité et de la citoyenneté, vers la participation sociale et économique. L'épanouissement culturel est un besoin qu'il faut placer au même plan que le logement. »⁵

Pour notre AMO, utiliser comme outil le droit à la culture et le droit à la participation permet de lutter contre les inégalités et permettre à notre public de s'exprimer sur les violences institutionnelles qu'il vit.

³ Extrait de la vidéo Christine Mahy: droit à l'aisance - recommandations RWLP

⁴ Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

⁵ Culture, art et travail social : un rendez-vous à ne pas manquer ! Labiso cahier n°103-104 corédigé par Emmanuel De Loeul (Agence Alter) et Marie Poncin (Culture et Démocratie).

« La bienveillance institutionnelle, un concept oublié... »

« Il y a une tendance à aller vers une forme de criminalisation du fonctionnement parental par des formes administratives, juridiques ou d'accompagnements qui voudrait figer, acter le positionnement incapable des parents. Les acteurs parfois légitimes dans le champ du social, de l'aide à la jeunesse, des policiers,... qui devraient tout connaître en toute transparence par rapport aux familles au bénéfice d'une protection des enfants avec des dispositifs qui peuvent faire pire (perte de confiance). Certaines personnes vont donc échapper au système et parfois même alors qu'elles ont des droits. Parfois, il peut être dangereux de demander des droits. Parfois ils peuvent perdre des droits en sollicitant un droit. »⁶

Pour nous la bienveillance signifie avoir un changement de regard sur les personnes que nous rencontrons. Nous leur reconnaissions des capacités et des compétences. Notre travail est de les activer afin qu'ils puissent déployer leur ailes vers l'autonomie et la liberté.



7

Dans cet état d'esprit nous souhaitons renforcer notre accessibilité et aller vers le public, ce qui nous semble être primordial. Ce n'est pas une nouvelle pratique dans notre méthodologie mais nous voulons l'inscrire dans notre diagnostic social afin de souligner l'importance de la renforcer.

Notre service s'inscrit comme un moyen pour que les citoyens, familles et jeunes puissent avoir accès à leurs droits. Pour ce faire, il nous paraît important de renforcer notre accessibilité en proposant de nous rendre dans le milieu de vie des familles et des jeunes : à domicile, à l'école ou encore dans d'autres services.

Par ailleurs, le fait de proposer de se rendre à domicile permet de pouvoir identifier des besoins qui ne sont pas exprimés par les bénéficiaires lors d'un rendez-vous dans notre service. Cette pratique permet d'accompagner au mieux les usagers. Nous pouvons être au plus proche de leur réalité afin de comprendre et proposer des pistes de réflexion et d'actions plus pertinentes par

⁶ Extrait de la Vidéo : « Dialogues de l'égalité » - « 20 ans... et plus » du RWLP !

Droits de l'enfant, droits des familles, sous le prisme de la lutte contre la pauvreté. Un dialogue entre Solaïman Laqdim Délégué général aux droits de l'enfants et Christine Mahy Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

⁷Oeuvre de Jean-Michel Folon « Les bonshommes volants »

rapport à ce que les bénéficiaires vivent. Il y a davantage de thématiques et problématiques qui sont abordées. Cela permet également de renforcer le lien de confiance avec les personnes.

Une grande partie des jeunes que nous accompagnons font état d'une perte de sens.

« Le monde est stone... »

Tous les jeunes que nous rencontrons expriment un manque de confiance en soi, une perte d'estime de soi. Ces jeunes sont dans le brouillard, ils se posent des questions sur leur avenir. Ils ont une grande difficulté à élaborer des projets dans les possibles que la société leur offre.

Ce qui peut engendrer des souffrances. Nous constatons des souffrances liées à la santé mentale.

Nous proposons des activités collectives aux jeunes qui fréquentent notre service. La dynamique de groupe a favorisé l'expression du ressenti, du sentiment de solitude partagé par ces jeunes.

Lors de ces journées, les jeunes ont eu l'occasion de découvrir d'autres réalités, de se soutenir, de s'ouvrir vers d'autres cultures et d'échanger quant à leurs vécus, d'exprimer leurs difficultés et leurs angoisses.

Certains jeunes expriment un sentiment de grande solitude et d'isolement.

Nous sommes persuadés qu'il peut exister d'autres modèles de vie, tel qu'une vie communautaire, intergénérationnelle où les individus ne seraient plus seuls, cultiveraient l'entraide et la solidarité bienveillante.

Nous soutenons cette idée avec notre projet d'accompagnement à l'autonomie via l'outil logement en proposant à ces jeunes des espaces de rencontre communs.

« Participer, c'est votre droit ! »

Nous souhaitons inclure la participation des bénéficiaires de manière pérenne dans le fonctionnement de notre AMO. Et ainsi solliciter leur avis, leurs regards sur nos actions, nos projets, notre finalité et les inclure comme partenaires privilégiés.

II. Analyse

Liste des actions possibles ou des problématiques à traiter :

- 2.1. Proposer au Conseil de Prévention l'instauration d'ateliers « participatifs » dans toutes les écoles de la province de Liège pour les élèves et les membres du personnel.
- 2.2. Organiser une exposition pour fêter ses 50 ans d'existence (2029) en y incluant le travail réalisé par les élèves de l'Athénée Léonie de Waha qui ont participé aux journées ateliers ces dernières années.
- 2.3. Créer des ateliers « bien-être » sous la forme de groupes de parole et d'échanges sur divers thèmes choisis avec les jeunes à destination des jeunes qui fréquent notre service.
- 2.4. Proposer le thème de « l'accès à la culture » aux journées ateliers à L'Athénée Léonie de Waha lors de nos prochaine participation à ces journées.
- 2.5. Proposer des animations aux jeunes hébergés en SRG en lien avec leur prise d'autonomie.
- 2.6. Continuer les projets d'accompagnement à l'autonomie via l'outil logement sur Saint-Nicolas et Seraing.
- 2.7. Envisager une maison d'accueil adapté aux jeunes entre 18 et 25 ans sur Liège.
- 2.8. Envisager la création d'une AMO 24h/24 sur Liège.
- 2.9. Envisager la création d'une maison communautaire pour les jeunes entre 18 et 25 ans.
- 2.10. Elaborer un outil pédagogique (carnet à dessein et vidéos) à destination des jeunes en lien avec la prise d'autonomie.
- 2.11. Revendiquer le droit à l'aisance.
- 2.12. Renforcer l'accessibilité du service.
- 2.13. Faire participer les bénéficiaires de notre service et les inclure comme partenaires privilégiés dans le cadre de nos actions et l'évaluation de celles-ci.

- 2.14. Continuer à proposer des activités collectives aux jeunes qui fréquent notre AMO.
- 2.15. Continuer les matinées « petits déjeuners juridiques ».
- 2.16. Participer à des ateliers de groupes de parole sur l'exercice de l'autorité parentale et le soutien à la parentalité.

Vérification de l'adéquation aux missions

1. L'AMO souhaite proposer au Conseil de Prévention l'instauration d'ateliers « participatifs » sur des thèmes liés à la citoyenneté et les droits dans toutes les écoles de la province de Liège. L'idée est de s'inspirer du modèle proposé par l'Athénée Léonie de Waha, les élèves ont 10 journées étalementes sur l'année scolaire pour travailler sur un thème et développer leurs réflexions. Cette action répond à nos missions parce qu'elle s'adresse à un public en construction d'identité et en situation de vulnérabilité en certains aspects. Les actions menées ont pour but de réduire les violences, de favoriser l'autonomie et la confiance en soi.
2. L'AMO songe à organiser une exposition pour fêter ses 50 ans d'existence en y incluant le travail réalisé par les élèves de l'Athénée Léonie de Waha qui ont participé aux journées Ateliers. L'idée est de mettre en valeur le fruit de leur travail et par conséquent, mettre en lumière leurs compétences pour valoriser et favoriser la confiance en soi.
3. L'AMO aimeraient proposer des ateliers « bien-être » sous la forme de groupes de parole aux jeunes qui fréquent notre service. Cette proposition s'adresse à un public vulnérable. Les objectifs étant de réduire les violences, favoriser l'estime de soi et la socialisation. L'AMO propose des activités pour sortir de la plainte, rétablir la confiance en soi et miser sur les compétences.
4. Nous proposerons le thème de l'accès à la culture aux journées Ateliers à L'Athénée Léonie de Waha. L'accès à la culture constitue un véritable outil de lutte contre les exclusions et répond à une action de prévention sociale. La culture permet aux jeunes de s'épanouir et de s'émanciper.

Les actions proposées aux points 5, 6, 7, 8 et 9 s'adressent à un public vulnérable. Elles s'adressent à des jeunes presque majeurs ou fraîchement majeurs. Ces jeunes sont en rupture et ont des vulnérabilités multiples, familiale, scolaire, professionnelle, financière... Être acteur de ces projets nous permet d'agir en terme de prévention éducative par

l'accompagnement individuel et collectif des jeunes. Cela permet également de proposer des actions de prévention sociale afin de créer des projets innovants. L'objectif est d'envisager des structures adaptées aux besoins de ces jeunes et de créer des outils d'accompagnement.

5. Notre service souhaite continuer à proposer des animations aux jeunes hébergés en SRG en lien avec la prise d'autonomie.
6. L'AMO va poursuivre les projets d'accompagnement à l'autonomie via l'outil logement sur Saint-Nicolas et Seraing. Le public suivi est par certains aspects en rupture et vulnérable. Il présente un risque majeur d'exclusion sociale.
7. Envisager une maison d'accueil adaptée aux jeunes entre 18 et 25 ans sur Liège. Le besoin reste présent sur le territoire et cela viserait l'émancipation et l'autonomisation de ces jeunes.
8. Envisager la création d'une maison communautaire pour les jeunes entre 18 et 25 ans. La spécificité de cet endroit favoriserait la socialisation et réduirait les risques de difficultés rencontrées par ces jeunes.
9. L'élaboration d'un outil pédagogique (carnet à dessein et vidéos) à destination des jeunes en lien avec la prise d'autonomie. Cet outil a pour objectif de viser l'émancipation et l'autonomisation des jeunes.
10. Envisager la création d'une Amo 24h/24 sur Liège. Nous proposons d'étudier la faisabilité de création d'une AMO 24 heures sur 24, car nous pensons qu'il s'agit d'un manque sur notre territoire. Partant du constat que nous avons été confronté à plusieurs reprises à des jeunes pour lesquels une solution de logement en urgence dans un moment de crise a été difficile à trouver. La distance entre notre territoire et les AMO 24h/24 existantes était un facteur supplémentaire de difficultés pour ces jeunes vulnérables.
11. Revendiquer le droit à l'aisance. « À savoir, le droit à un logement décent peu énergivore et payable (y compris les droits à l'eau et à l'énergie), le droit à une alimentation saine sans devoir tendre la main, le droit à la mobilité évitant tout isolement et le non-recours à d'autres droits, le droit à des conditions de vie au bénéfice de la santé et l'accès aux soins de santé, le droit à un enseignement gratuit accessible à tous, le droit d'accéder à tous les droits dans un dialogue direct avec une personne humaine. Libérée de la lutte quotidienne pour tenter d'arracher et/ou de maintenir ses droits vitaux et structurants, les 25% de la population wallonne qui connaissent la pauvreté, l'appauvrissement ou la vie en flux tendu, pourraient cesser de se voir imposer d'auto-dilapider leurs créativités, leurs potentiels, leurs forces, leurs confiances, pour uniquement tenir dans la survie... au mieux. Car elles et

ils souhaitent participer à la vie en société, contribuer par un travail décent et librement choisi, investir les réalités d'aujourd'hui, donner de la perspective à leurs enfants. »⁸

12. Renforcer l'accessibilité du service. Notre service s'inscrit comme un moyen pour que les citoyens, familles et jeunes puissent avoir accès à leurs droits. Pour ce faire, il nous paraît important de renforcer notre accessibilité en proposant de nous rendre dans le milieu de vie des familles et des jeunes : à domicile, à l'école ou encore dans d'autres services.

Par ailleurs, le fait de proposer de se rendre à domicile permet de pouvoir identifier des besoins qui ne sont pas exprimés par les bénéficiaires lors d'un rendez-vous dans notre service et donc accompagner au mieux les usagers. Nous pouvons être au plus proche de leur réalité afin de comprendre et discuter de pistes de réflexion et d'actions plus pertinentes par rapport à ce que les bénéficiaires vivent.

13. Faire participer les bénéficiaires et les inclure comme partenaires privilégiés dans le cadre de nos actions et l'évaluation de celles-ci.

Afin d'évaluer nos actions, il nous semblait nécessaire de passer par une réflexion sur le sens et les valeurs de nos actions au regard de la participation des bénéficiaires. Faire émerger la parole des bénéficiaires c'est aussi favoriser l'autonomie de ceux-ci afin qu'ils puissent exercer leurs droits fondamentaux et être des citoyens à part entière.

14. Continuer à proposer des activités collectives aux jeunes qui fréquent notre AMO. Ces moments de rencontre permettent la socialisation, la valorisation des compétences de chacun et la reconnaissance.

15. Poursuivre les matinées « petits déjeuners juridiques » à destination des travailleurs sociaux. Ces rencontres sont un lieu d'échange de savoirs et de partage d'expériences professionnelles. L'objectif est de transmettre une connaissance du droit pour permettre aux professionnels d'apporter des réponses aux questionnements de leur bénéficiaires afin de leur donner la possibilité d'exercer leurs droits et de participer en étant acteur dans leur environnement social.

16. Envisager des groupes de soutien à la parentalité. Actuellement, en suivis individuels, et par notre participation à l'Espace Parents dans la Séparation, le soutien à la parentalité est déjà proposé, souvent pour faciliter la communication et la médiation entre parents en grand conflit. Dans ces situations, l'enfant se retrouve victime du conflit dont il est l'objet. L'idée est d'ajouter à cette approche individuelle, des groupes de soutien à la parentalité sur des sujets qui touchent au quotidien des familles. Nous ne souhaitons pas

⁸ Article de Salut et Fraternité n°121 : » Et si nous avions l'audace de revendiquer le droit à l'aisance ? »

nécessairement proposer de sujet « purement » juridique aux parents mais plutôt partir de leur vécu et de leurs difficultés éventuelles et aborder ainsi indirectement l'autorité parentale et les droits des enfants, avec comme objectif de favoriser l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance et la valorisation de ces parents.

Vérification de la pertinence avec des données extérieurs

1. Contributions aux Assises de la prévention

Projet « Accroch’toît » : “Instal’toît” de l’AMO Oxyjeunes Verviers :

L’AMO accompagne régulièrement des jeunes dans leur prise d’autonomie. Les travailleurs ont constaté que le passage à l’âge adulte est un passage particulièrement difficile pour les jeunes. Lors de leurs accompagnements individuels, ils ont pu identifier des freins et des difficultés à la prise d’autonomie : l’accès à un logement décent, les difficultés financières, la complexité, la multitude et le manque de clarté des démarches administratives à effectuer ainsi que l’absence d’une personne ressource.

Le projet « Instal’toît » qui est la création de logements de transition est en cours d’élaboration. Le projet a pour objectif de prévenir la rupture sociale des jeunes vulnérables entre 17 et 25 ans. Il a également entre autres pour objectifs de :

- Lutter contre la vulnérabilité des jeunes par la mise en place d’un processus facilitant la prise d’autonomie.
- Lutter préventivement contre le sans-abrisme.
- Permettre de travailler de façon plus inclusive avec le secteur de la santé mentale et de la santé en général, de la jeunesse, du logement (privé et public), les CPAS, les pouvoirs locaux, la petite enfance, l’égalité des chances ...
- Créer des ponts entre les services mandatés et non mandatés de l’AJ.
- Obtenir une simplification administrative auprès des CPAS.

L’AMO et ses partenaires agissent sur l’information, les relations aux institutions, mais aussi sur la création de logements.

Projet « Logez Jeunesse » de l’AMO La Particule

Ce projet est à destination des jeunes de 16 à 25 ans qui ont des difficultés d'accès au logement, d'accès aux droits et de prise d'autonomie. 20% des accompagnements individuels dans le cadre de la prévention éducative de l’AMO sont des demandes de soutien à l'apprentissage de l'autonomie et/ou à la prise d'autonomie.

L'AMO explique que les partenaires de leur réseau avec lesquels ils travaillent constatent une vulnérabilité et une précarité grandissante des jeunes dans les questions liées au logement. L'objectif de leur action est de soutenir les jeunes dans un apprentissage de l'autonomie avec l'aide de différents partenaires : le 'Collectif Logement' regroupant une Association de Promotion du Logement et un Service d'Intégration Sociale ainsi que l'Agence Immobilière Sociale 'AIS'Baye'. Le but est d'apporter davantage de complémentarité dans leurs interventions afin d'encadrer le public de la manière la plus adéquate possible.

Deux dispositifs de « mise en autonomie de jeunes » AMO Mic-Ados et SRG Villages d'Enfants (58)

A Marche, deux initiatives innovantes pour accompagner la mise en autonomie ont été mises en place.

-Hargi'jeunes : Le public concerné par ce projet sont des jeunes de 16 à 22 ans. Trois partenaires (L'agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg, Le CPAS de Marche-en-Famenne et L'AMO Mic-Ados) ont constatés que l'accès au logement pour des jeunes est difficile. Que l'arrivée à l'âge adulte est une période charnière et critique pour des jeunes vulnérables. Ils proposent de faciliter l'accès à un logement comme base pour que les jeunes puissent se poser et réfléchir au sens à donner à leur vie. Ils proposent un accompagnement qui s'adapte aux besoins et au rythme des jeunes. « Travailler et mettre des moyens pour investir cette période charnière avec un public vulnérable, c'est faire le pari d'enrayer quelque peu la spirale de la précarité, c'est tendre vers plus d'équité. »

- « L'Olivier » : c'est un logement solidaire à destination de jeunes de 16 à 23 ans. Il propose un accompagnement aux jeunes avec ou sans mandat. Ils accompagnent le jeune dans son départ vers sa vie en autonomie avec un suivi individuel ainsi qu'un projet solidaire au sein du bâtiment (activités communes entre les locataires, répartition des tâches). Les partenaires autour de ce projet sont : Le Villages d'Enfants (SRG) , l'Agence Immobilière Sociale Nord-Luxembourg, le CPAS de Marche-en-Famenne, l'AMO Mic-Ados.

Le partenariat est un point central de ces initiatives innovantes dans le secteur. Les différents partenaires ont la volonté d'innover, de sortir de leurs habitudes pour répondre à un besoin constaté.

Ce constat de terrain permet d'unir des secteurs différents « afin de diminuer les pressions sociétales en matière de logement, d'autonomie sociale, administrative et affective, d'emploi ou de formation sur les jeunes vulnérables de 16 à 22 ans. » Le partenariat permet également de diminuer les violences institutionnelles que subissent les jeunes en transition vers l'âge adulte.

2. Site : *autonomielogement.be*

Le site *autonomielogement.be* est un site internet qui a pour objectif d'être un outil de communication et de recensement d'initiatives sur la Fédération Wallonie-Bruxelles qui accompagne la mise en autonomie des jeunes via l'outil logement.

L'ASBL RTA a été sollicitée par différents acteurs (L'AMO Mic-Ados, L'Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg, Le CPAS de Marche-en-Famenne et Le Villages d'Enfants SRG) pour évaluer leur travail. C'est à l'initiative de ce groupe que le site internet a vu le jour.

Différents services qui ont créé des initiatives pour accompagner les jeunes dans leur mise en autonomie via le logement sont présents sur ce site : L'ASBL Racynes, Relogeas et les kots tremplins, KAp Kot autonome provisoire, Maison David, Clef sur porte, L'Olivier, Hargi'jeunes.

Les constats partagés sur ce site font écho aux nôtres notamment sur le fait que l'accompagnement dans l'aide à la prise d'autonomie signifie se confronter aux inégalités du marché du logement.

Mais également sur le fait de prévenir l'échec de nombreux jeunes quant à leur prise d'autonomie. Les jeunes vont devoir faire face à des difficultés multidimensionnelles lors de cette période charnière et le logement cristallise un certain nombre de ces difficultés. Une piste de résolutions est de développer des synergies entre le secteur de l'Aide à la jeunesse et d'autres secteurs ainsi que d'autres niveaux de pouvoirs. Pour toutes ces raisons, il est important de mettre en place des projets innovants dans notre secteur.

Le partenariat est un point capital lors de la mise en place d'initiatives innovantes. Le travail en partenariat nécessite une souplesse et une articulation avec dextérité pour ne pas produire de la violence institutionnelle à l'égard des jeunes.

Trois dimensions sont toujours présentes dans les initiatives présentées sur ce site internet :

Le logement : Le marché du logement est saturé. Les jeunes en situation de vulnérabilité ne sont pas prioritaires dans les logements sociaux et n'ont pas assez de revenus pour leur permettre d'avoir accès à des logements décents. Les acteurs et services (AIS, APL,...) du logement sont donc nécessaires dans ces initiatives.

Ces services peuvent au niveau du partenariat avoir comme rôle de :

- mettre à disposition des logements ;
- être l'intermédiaire entre le propriétaire et le locataire ;
- s'occuper de la gestion du contrat de bail ;
- accompagner dans la gestion de son habitat.

L'accès à un revenu et à l'insertion professionnelle

Les démarches administratives et institutionnelles sont compliquées et cela entrave le droit à l'accès à un revenu. Ce qui accentue la vulnérabilité et précarise davantage les situations des jeunes. Par exemple : l'accès à la caution, si elle n'est pas possible, pas de logement. Le revenu prend du temps à arriver, ce n'est donc pas possible de payer le loyer. Dès lors, les jeunes sont endettés dès le début de leur autonomie.

Le CPAS est un partenaire important dans les dispositifs pour simplifier les démarches et permettre aux jeunes d'avoir accès à un revenu.

Le CPAS peut également accompagner le jeune concernant l'insertion professionnelle.

L'accompagnement socio-éducatif

Les services d'accompagnement socio-éducatif font le constat que mettre à disposition un logement est rarement suffisant. L'accompagnement des jeunes est primordial pour l'accompagner à différents niveaux.

3. Article dans le périodique Reper'AJ Avril 2019 : « Autonomie et logement dans le secteur de l'Aide à la jeunesse -Les enseignements d'une recherche-action » par Jacqueline Fastrès.

L'article nous partage les suites apparues dans le secteur après la recherche-action sur le logement et l'autonomie des jeunes réalisée en 2017 par RTA et le RWLP.

Jacqueline Fastrès explique que dans le secteur de l'Aide à la jeunesse pour lutter contre les inégalités, il faut être attentif au passage à la majorité. Avec entre autres, la question des inégalités liée à la question du logement. Lors de la recherche-action, la récolte de la parole des jeunes a été la première étape. Ensuite, différents projets innovants ont été mis en place. Les services au départ de ces projets innovants se sont « déplacés » et ont fait preuve de souplesse concernant leurs missions, leur cadre de travail pour répondre aux besoins des jeunes. Certains services proviennent du secteur de l'Aide à la jeunesse et ont innové pour proposer des logements. Alors que les services du secteur du logement ont développé un accompagnement particulier adapté au public. L'article revient sur l'interview de ces services.

Tout d'abord, le premier constat est que la façon de vivre la prise d'autonomie ou la mise en autonomie est l'arrêt précoce de l'adolescence. Ce passage peut se vivre de manière très différente en fonction du jeune. C'est un passage qui peut faire basculer vers la désaffiliation. La désaffiliation est entendu par le fait qu'il y a une articulation entre deux axes : « un axe d'intégration qui porte sur les ressources et un axe d'insertion qui porte sur les solidarités socio-familiales. » Lorsque qu'une difficulté apparaît sur un de ces axes, cela peut provoquer une difficulté sur l'autre. Une personne peut donc passer d'une situation de vulnérabilité à une situation de désaffiliation. La

désaffiliation est présente lorsqu'une personne n'a plus les ressources et le réseau de solidarité socio-familial suffisant.

Certains jeunes peuvent basculer vers la désaffiliation souvent parce que lors du passage à la majorité, l'axe du réseau socio-familial peut être fragilisé. Par exemple, un jeune placé en SRG qui a des soutiens familiaux insuffisants a construit des liens au SRG, ces liens vont être fragilisé lors de sa mise en autonomie.

L'axe des ressources peut lui aussi être mis à mal lors de la mise en autonomie. Par exemple, le retard concernant une demande de RIS au CPAS. La préparation quant à la gestion financière et matérielle est parfois compliquée. Certains services de l'Aide à la jeunesse ont mis en place des « trousseaux » à destination des jeunes concernés où il est décidé de mettre à disposition des logements.

La non individualisation des droits ajoute de la difficulté aux situations des jeunes. Ils vont également devoir reconstruire, construire leur réseau de soutien, amical, familial, professionnel et institutionnel.

Le logement est bien plus qu'un toît, c'est le lieu où le jeune va pouvoir se construire et se réaliser. Le logement constitue plusieurs valeurs : la valeur d'usage, d'échange (le prix), symbolique (l'attachement, souvenirs, style de vie), signe (niveau de vie). Il faut faire attention à l'équilibre entre ces différentes valeurs pour ne pas que le projet échoue.

Les professionnels qui accompagnent les jeunes vont devoir eux aussi trouver un équilibre entre une présence soutenante mais pas trop invasive. Il est essentiel que peu importe la manière d'accompagner le jeune, il ne faut pas le laisser tomber et mettre le lien au centre de l'accompagnement.

Les politiques néolibérales qui se caractérisent par une individualisation d'exigences sans support pour les rendre atteignables renforcent les inégalités. Par contre, l'analyse de la recherche-action, l'analyse de la parole des jeunes et des professionnels qui encadre des projets innovants, « montre qu'une politique progressiste qui réduit les inégalités est possible à condition de réfléchir de manière transversale (inter-secteurs) et de favoriser l'expérimentation et l'audace dans les associations comme dans les services publics. »

4. Extrait de la Vidéo : « Dialogues de l'égalité » - « 20 ans... et plus » du RWLP !
Droits de l'enfant, Droits des familles sous le prisme de la lutte contre la pauvreté. Un dialogue entre Solayman Laqdim, Délégué général aux droits de l'enfants et Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Ce qui est résumé n'est pas une retranscription mot à mot de la vidéo.

« La pauvreté infantile, un concept pertinent ? »

Christine Mahy a difficile avec cette appellation. Elle pense que c'est mieux de parler de pauvreté des familles avec des conséquences sur les enfants. La société ne constitue pas les conditions pour que le milieu familial soit doté de ce qui est nécessaire pour faire le mieux possible et donc plus et donc ce qui serait nécessaire, satisfaisant pour les enfants, les parents et donc la société.

Il y a avec cette appellation une réduction et donc un risque de stigmatisation. Il y a une nécessité de corriger cette appellation.

On ne réglera pas la pauvreté en s'intéressant à l'enfant lui-même mais bien en s'intéressant à la famille et au milieu sociétal qui doit bouger pour donner des droits à toutes les familles et pas seulement à certaines plutôt qu'à d'autres.

Solayman Laqdim dit que la pauvreté infantile est un mauvais concept. Il n'y a pas d'enfants pauvres, il y a des enfants qui vivent dans des familles pauvres. Si on veut changer la situation, il faut une réflexion sur l'ensemble de la situation et donc par exemple, il faut s'intéresser à la situation administrative des parents.

La pauvreté n'est pas une identité en soi. Il faut changer l'environnement social et agir sur les institutions.

« Les familles pauvres peuvent-elles être défaillantes en matière d'éducation ? »

Christine Mahy dit que des défaillances peuvent exister mais qu'il existe des tas de gens qui mobilisent énormément de compétences pour dépasser les obstacles qu'ils rencontrent. Si on n'a pas ce regard-là, on entraîne une auto disqualification qui se met en œuvre chez les parents.

La pauvreté use les gens, les fragilise, les angoisse, il y a une réduction de la sphère relationnelle et donc une réduction des savoirs différents. On « ratatine » les possibles.

Si on s'use, on se fatigue depuis trop longtemps, certaines familles doivent avoir recours à un accompagnement. Mais l'accompagnement doit reconnaître l'origine, les potentiels qui ont été éteints, ceux qui sont à réactiver pour ne pas mal évaluer les raisons qui font que ces parents ont des difficultés et agir sur les droits, l'organisation de la société pour que les familles puissent se re nourrir de leur force légitime d'être parents.

Solayman Laqdim dit qu'il faut partir du principe que les gens ont des compétences et respecter leur choix éducatifs. Etre parents est un savoir-être et pas un savoir-faire.

« Quelles aides sociales et éducatives apporter ? »

Solayman Laqdim pense qu'il faut une aide volontaire et de manière préventive, une libre adhésion du public.

Christine Mahy explique que des jeunes sont tiraillés entre deux choses, le fait de vivre en institution qui leur apporte le confort (ex : des repas, du chauffage, loisirs, vacances,...) et qu'il peut y avoir une tension avec l'absence des parents. Il y a donc un problème de loyauté. L'institution peut travailler ça, suivant l'intuition, l'équipe, le temps, pour que l'enfant, le jeune absorbe peu ou moins cette tension. Les jeunes qui parlent de ça, sont ceux où l'institution considère le jeune ou l'enfant comme faisant partie à part entière de sa famille et où l'institution travaille avec le milieu familial.

« Quel est le rôle de la prévention ? Quelle place pour les familles ?»

Solayman Laqdim dit qu'il faut une politique de prévention ambitieuse. Il y a un triple équilibre à trouver : 1. mettre des mécanismes de protection à l'égard des enfants de leur statut de potentiel vulnérabilité. 2. Il faut mesurer les actions et 3. Une réponse préventive et un dialogue entre les niveaux de pouvoirs (fédéral, régions, communauté française).

Christine Mahy dit qu'il y a une tendance à aller vers une forme de criminalisation du fonctionnement parental, par des formes administratives, juridiques ou d'accompagnements qui voudrait figer, acter le positionnement incapable des parents. Les acteurs parfois légitimes dans le champ du social, aide à la jeunesse, policiers,... qu'ils devraient tout connaître en toute transparence par rapport aux familles au bénéfice d'une protection des enfants avec des dispositifs qui peuvent faire pire (perte de confiance). Certaines personnes vont donc échapper au système et parfois même alors qu'elles ont des droits. Parfois, il peut être dangereux de demander des droits. Parfois ils peuvent perdre des droits en sollicitant un droit.

« Quelles actions politiques ? »

Solayman Laqdim dit qu'il faut mesurer les actions, écouter le récit des publics, soutenir la participation du public.

Christine Mahy explique qu'il faut prioriser et ne pas ranger la pauvreté dans la caisse du social mais faire des liens, des liens avec le sujet des finances par exemple.

5. Extrait de la vidéo de Christine Mahy: droit à l'aisance - recommandations RWLP
Ce qui est résumé n'est pas une retranscription mot à mot de la vidéo.

On renvoie souvent à Christine Mahy lorsque le droit à l'aisance est évoqué, on parle de l'enrichissement, on parle d'une notion bourgeoise. Mais lorsqu'on creuse ce sujet avec des personnes dans des situations de pauvreté, ces personnes se trouvent dans une nécessité de le défendre. Pour ces personnes, ce n'est pas s'enrichir sur le dos des autres ou amasser des biens, du patrimoine pour avoir plus que ce qu'il faut pour vivre. Ce n'est pas déposséder d'autres personnes pour son propre profit.

C'est ne plus avoir le souci de payer son loyer, ses énergies, son eau. C'est ne plus avoir le souci de savoir comment s'alimenter, comment faire ses courses sans devoir quémander de l'aide via des colis alimentaire par exemple. Ne plus avoir le souci de mettre ses enfants à l'école sans avoir peur de ne pas savoir payer les factures. Ne plus avoir le souci de ne pas savoir se déplacer. Ne plus avoir le souci de ne pas savoir se soigner.

C'est ne pas être encombré par le quotidien de la vie. Ne pas avoir le moral encombré, ne plus avoir l'angoisse et le stress qui vide la force et conduit à la dépression.

C'est légitime de revendiquer ce droit.

L'état doit garantir à toute sa population de ne pas avoir cette inquiétude quotidienne.

C'est libérer sa vie quotidienne de ces nécessités de base pour se réaliser, être un humain doté de créativité, de relations sociales, d'envies, de plaisirs, de souhait de changement, de capacité de s'adapter.

C'est avoir ce qu'il faut pour vivre.

C'est bon pour les gens, pour le moral de la société et pour l'économie. Si on se sent mieux, on peut être des consommateurs sans s'endetter et acheter de manière plus qualitatif.

Le droit à l'aisance, c'est de la prévention. La prévention est un investissement, cela coûte moins cher à long terme. C'est un choix de société, il faut des décisions politiques, avoir l'adhésion de la population, un dialogue entre les acteurs concernés et une programmation politique sur le long terme.

6. Article de *Salut et Fraternité* n°121 : « Et si nous avions l'audace de revendiquer le droit à l'aisance ? »

Entretien avec Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)

Et si nous avions l'audace de revendiquer le droit à l'aisance ?

Derrière la manière de nommer le combat contre les inégalités et leurs conséquences illégitimes que sont l'appauvrissement et/ou la pauvreté durable – « À la reconquête du pouvoir de vivre » ou encore « Place au pouvoir de vivre » – les premières et premiers concerné.es qui militent au Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) défendent le droit à l'aisance !

Une société en projet, une société solidaire et collective engagée dans le combat contre les inégalités, une société au travail pour la paix sociale et préoccupée par la démocratie, une société qui veut garantir une traversée de la vie dans la dignité, se doit d'organiser et gérer les ressources communes dans l'objectif que chacune et chacun bénéficie de ce droit à l'aisance. À savoir, le droit à un logement décent peu énergivore et payable (y compris les droits à l'eau et à l'énergie), le droit à une alimentation (sans tendre la main) et saine, le droit à la mobilité évitant tout isolement et le non-recours à d'autres droits, le droit à des conditions de vie au bénéfice de la santé et l'accès aux soins de santé, le droit à un enseignement gratuit qui réussisse avec tout le monde, le droit d'accéder à tous droits dans un dialogue direct avec une personne humaine. Libérée de la lutte quotidienne pour tenter d'arracher et/ou de maintenir ses droits vitaux et structurants, les 25% de la population wallonne qui connaissent la pauvreté, l'appauvrissement ou la vie en flux tendu, pourraient cesser de se voir imposer d'auto-dilapider leurs créativités, leurs potentiels, leurs forces, leurs confiances, pour uniquement tenir dans la survie... au mieux. Car elles et ils souhaitent participer à la vie en société, contribuer par un travail décent et librement choisi, investir les réalités d'aujourd'hui, donner de la perspective à leurs enfants.

Supprimer le statut de cohabitant·e, un des leviers majeurs pour accéder au droit à l'aisance

Comme si les violences institutionnelles et sociétales infligées par la marchandisation accrue de ses droits et par le dogmatisme de la méritocratie individuelle dans lequel certain.es se réfugient pour légitimer les inégalités ne suffisaient pas, les libertés individuelles et la vie privée de ceux qui usent leurs forces pour survivre sont également très fortement affectées. L'hyper-conditionnalisation et l'hyper-contrôle banalisés pour accéder à certains droits et aides sont malheureusement trop souvent le quotidien des ménages en lutte. L'application du statut de cohabitant·e qui conduit à réduire drastiquement les revenus de certaines catégories de personnes est une application des plus violentes de l'atteinte à la vie privée et à la liberté et, dès lors à la dignité humaine. Ainsi des personnes se voient imposer un choix de vie et un contrôle permanent sur ce choix de vie, au risque de perdre une partie de leur revenu, le plus souvent encore sous le seuil de pauvreté. Vous vivez avec un revenu de la sécurité sociale ou de l'aide sociale ou vous bénéficiez d'un complément de pension (la GRAPA), et vous vous aimez... si vous voulez ne pas

vivre plus pauvre, alors vivez séparés ! Outre l'amour, les solidarités et la participation à solutionner les défis d'aujourd'hui ne peuvent actuellement être le choix libre de la vie des personnes qui vivent d'un revenu prévu par notre système solidaire à travers la Sécurité sociale, les droits dérivés et de façon résiduaire l'aide sociale (RIS2)... sans courir le risque de voir ce revenu amputé d'une partie importante... et sans courir le risque d'être sous contrôle permanent de la vie privée... un comble !

L'application du statut de cohabitant·e (...) est une application des plus violentes de l'atteinte à la vie privée et à la liberté (...)

Les vertus de la suppression de ce statut indigne sont nombreuses. Si certaines sont financières, elles vont bien au-delà. On le voit, l'application du statut de cohabitant·e est contraire au droit à l'aisance, au pouvoir de vivre, au respect de la vie privée et aux libertés individuelles, à la dignité humaine ; elle est contraire à la résolution des problèmes vitaux et démocratiques qui imposent des évolutions et solutions solidaires rapides plus que jamais ; elle fossilise les inégalités plutôt que de les combattre. Une gestion politique démocratique digne ne peut laisser perdurer cette violence matérielle et immatérielle.

7. *Culture, art et travail social : Un rendez-vous à ne pas manquer ! Labiso cahier n°103-104 corédigé par Emmanuel De Loeul (Agence Alter) et Marie Poncin (Culture et Démocratie).*

« Pourquoi former les travailleurs sociaux à la culture ?

Rares sont les travailleurs sociaux qui ont la capacité de proposer des réponses culturelles à l'exclusion sociale. Nombre de ceux qui abordent par profession les problèmes de la pauvreté et de l'exclusion sociale considèrent les arts comme une frivolité, sans pertinence pour les problèmes qu'ils doivent résoudre. Pour certains étudiants, la créativité peut être perçue comme une consigne rébarbative. C'est une erreur grave. Mais où se seraient-ils préparés ? C'est un champ presque totalement laissé en jachère. Rôle culturel du secteur social Le propre des projets sociaux est de travailler l'exclusion. S'il est indispensable de nommer les stigmatisations, il est tout aussi important de « reculturaliser » des projets trop univoques, trop exclusivement « sociaux », qui ne font que reproduire la cassure radicale entre culture et social.

Les demandes sociales et culturelles sont de plus en plus intensives en contenu culturel qualitatif. Lorsque les travailleurs sociaux s'investissent dans le culturel, ils le font comme par effraction et aux marges d'une activité sociale surdéterminée par les urgences quotidiennes qui fait le plus souvent l'impasse sur la dimension culturelle des travailleurs sociaux dans l'exercice de leur mission. Autant qu'à la dimension sociale du culturel, il faut être attentif à la dimension culturelle du social, être prêt à développer les aspects particuliers sur lesquels l'expérience professionnelle sociale peut s'exercer en toute légitimité.

Tout ceci renvoie à la compétence et donc à la formation des agents socioculturels et à une réflexion d'ensemble sur le sens et les méthodes de l'accompagnement social professionnel. Pour

une culture participative, l'exclusion n'est pas un état mais un « processus », où les personnes vivent dans un état complexe d'inclusion/exclusion, dont les déterminants symboliques sont plus structurants que les déterminants économiques. En ouvrant une voie d'accès à un langage propre, l'art peut contribuer à ce que des personnes en difficulté découvrent un chemin de dépassement du conflit qui souvent les habite, entre soi et la représentation de soi qu'ils subissent. La créativité est une force sociale essentielle. L'expression culturelle est une dimension de la vie sociale où l'expérience est exprimée et communiquée, où les circonstances, les événements et les conflits de la vie quotidienne, privée, politique et économique sont intériorisés, prennent forme et deviennent le support du dialogue et de l'initiative sociale. L'élaboration active de la construction de culture constitue un véritable outil de lutte contre les exclusions et les personnes exclues confrontées à un problème ou à une injustice, à prendre conscience, à s'exprimer et à se faire entendre, à être créatives, à chercher des solutions, à être actrices de leur vie, à prendre une place – même critique – dans la société. La participation des personnes exclues apparaît comme une composante essentielle au succès d'une stratégie d'émancipation: la question de la culture y est centrale ; elle est la clé qui ouvre vers la reconnaissance de l'identité et de la citoyenneté, vers la participation sociale et économique. L'épanouissement culturel est un besoin qu'il faut placer au même plan que le logement. »

Vérification de la faisabilité politique des actions et positionnement sociétal du service

Nos hypothèses d'actions se situent principalement dans le registre des droits.

En adéquation avec nos missions, nos actions de prévention sociale se proposent de faire progresser les droits en permettant une meilleure connaissance de ceux-ci, en agissant pour la conquête de nouveaux droits ou en mettant en place de nouveaux dispositifs ; et en faisant la promotion des droits existants, notamment ceux contenus dans la CIDE, en termes de participation des jeunes et de défense des droits fondamentaux mais aussi de garantir l'accès aux droits existants, là où les difficultés vécues par les bénéficiaires rendent cet accès difficile voire impossible.

Nous voyons le droit à la participation comme étant porteur d'émancipation et d'autonomisation tout en étant attentif à ce que ce droit ne se transforme pas en une obligation pour les jeunes.

Agir sur les droits est une manière de lutter contre les violences et le phénomène de désaffiliation des jeunes bénéficiaires et donc de lutter pour plus de justice sociale.

Les effets espérés par nos actions sont de permettre aux bénéficiaires d'accéder à l'autonomie par la reconnaissance de leurs compétences et leur participation au processus des actions de prévention sociale que nous envisageons.

Partant du principe que la progression des droits dépend d'actions collectives et qu'il faut dépasser le cadre de l'aide individuelle pour aller vers une interpellation des structures, l'AMO Droit des Jeunes se veut être un acteur de changement sociétal afin de lutter contre les inégalités sociales.

C'est pour cela que nous proposons différentes actions collectives (ateliers « bien-être », animations dans les écoles, animations dans les SRG, groupe de soutien à la parentalité...) nous envisageons de les poursuivre ou de les mettre en place.

Notre participation à la mise en route sur notre territoire de projets innovants est devenu indispensable. C'est pour cette raison que nous prenons part aux projets qui visent à accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie.

Ce projet, sous ses différentes formes, répond à la fois à la mission juridique et sociale de l'AMO, nous permettant de répondre aux multiples questions d'ordre juridique que pose ce genre de partenariat mais peut-être surtout, de proposer une solution inédite de logements et d'accompagnement aux jeunes qui s'adressent à notre service.

L'objectif que nous porterons avec nos partenaires mais aussi avec les membres des Conseils de Prévention est que la mission d'accompagnement des jeunes majeurs (idéalement jusqu'à l'âge de 25 ans) par le logement soit reconnue comme une mission spécifique des AMO et soit ainsi financée à la fois en frais de personnel et en frais de fonctionnement.

Concernant la création de nouvelles structures (maison d'accueil, maison communautaire et AMO 24h/24), c'est agir sur l'environnement social des jeunes afin de le rendre plus conforme à leur épanouissement et à leur émancipation. C'est chercher à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et ainsi lutter contre le risque de se retrouver, même temporairement, sans abri. Ce sont des projets que seul, notre AMO ne peut pas mettre en œuvre et dès lors, il faudra envisager des partenariats et des soutiens externes.

Formulation d'hypothèses d'actions

1. Ateliers « participatifs » dans toutes les écoles de la province de Liège pour les élèves et les membres du personnel. L'AMO souhaite proposer au Conseil de Prévention l'instauration d'ateliers similaires à l'expérience vécue à l'Athénée Léonie de Waha dans toutes les écoles qui au sens de l'AMO constituent un outil de prévention adapté aux jeunes. L'AMO souhaite agir sur le processus de désaffiliation des jeunes.

2. L'AMO envisage d'organiser une exposition pour fêter ses 50 ans d'existence en y incluant le travail réalisé par les élèves de l'Athénée Léonie de Waha qui ont participé aux journées Ateliers. L'AMO souhaite mettre en évidence les valeurs qu'elle défend (3 R : Respect-Responsabilisation-Reconnaissance).

3. L'AMO aimerait proposer des ateliers « bien-être » sous la forme de groupes de parole aux jeunes qui fréquent notre service. L'Amo souhaite renforcer l'axe de l'intégration pour éviter la désaffiliation chez les jeunes.

4. Nous proposerons le thème de « l'accès à la culture » aux prochaines journées Ateliers à L'Athénée Léonie de Waha. A partir de la parole des jeunes, de leur questionnement, un travail avec eux sera co-construit. Les animations proposées souhaitent apporter au groupe une réflexion citoyenne. L'AMO souhaite poursuivre le partenariat avec cette école avec qui elle partage la philosophie quant à cette démarche citoyenne, la lutte contre les inégalités, la participation.

5. Proposer des animations aux jeunes hébergés en SRG en lien avec la prise d'autonomie. Les animations proposées tentent de réduire les risques de violences institutionnelles et d'enrayer la reproduction de la violence. L'essentiel du travail de l'AMO réside en un travail d'affiliation des jeunes aux différents systèmes en transformant leurs regards sur les institutions en lien avec eux. L'action favorise l'accessibilité aux droits et à leur promotion.

Les actions proposées aux points 6, 7, 8, 9 et 10 visent la lutte contre le processus de désaffiliation. La création de dispositifs nouveaux en partenariat visent à développer et soutenir la prise d'autonomie chez les jeunes.

6. Continuer les projets d'accompagnement à l'autonomie via l'outil logement sur Saint-Nicolas et Seraing.

7. Envisager une maison d'accueil adaptée aux jeunes entre 18 et 25 ans sur Liège

8. Envisager la création d'une AMO 24h/24 sur Liège

9. Envisager la création d'une maison communautaire pour les jeunes entre 18 et 25 ans.

10. L'élaboration d'un outil (carnet à dessein et vidéos) à destination des jeunes en lien avec la prise d'autonomie.

11. Revendiquer le droit à l'aisance. Nous espérons activer de nouveaux partenariats en vue de réaliser un travail sur les représentations collectives concernant l'accès à ce droit.

12. Renforcer l'accessibilité du service. Notre service s'inscrit comme un moyen pour que les citoyens, familles et jeunes puissent avoir accès à leurs droits. Pour ce faire, il nous semble important de renforcer notre accessibilité en proposant de nous rendre dans le milieu de vie des familles et des jeunes : à domicile, à l'école, ou encore dans d'autres services.

13. Faire participer les bénéficiaires et les inclure comme partenaires privilégiés dans le cadre de nos actions. Afin d'évaluer nos actions, il nous semblait nécessaire de passer par une réflexion sur le sens et les valeurs de nos actions au regard de la participation des bénéficiaires. Une évidence est que la participation doit être volontaire et en construction et ne doit pas être imposée ou instrumentalisée. On ne doit pas imposer une manière de penser. Il faut partir de la parole des bénéficiaires, de leur regard sur leurs situations et leurs problématiques. Pour recueillir la parole

des bénéficiaires, il faut pouvoir créer des espaces où la parole est libre et non pas le reflet de ce qu'ils pensent devoir dire. Il faut également mettre en place des stratégies, des mécanismes pour faire émerger cette parole.

Le temps est essentiel pour tout projet car il permet de créer un lien de confiance avec les bénéficiaires et il permet de favoriser l'évolution de la réflexion du groupe.

Le lien de confiance est primordial dans notre travail.

Faire émerger la parole des bénéficiaires c'est être attentif au respect de la liberté d'expression. C'est aussi favoriser l'autonomie de ceux-ci afin qu'ils puissent exercer leurs droits fondamentaux et être des citoyens à part entière.

A l'inverse de la démarche d'imposer quelque chose, nous favorisons une démarche de co-construction avec les personnes.

Il est également important de récolter la parole sans jugement, sans a priori, même concernant les plus jeunes. L'objectif visé est d'accueillir et de respecter la parole des bénéficiaires.

Ensuite, il faut établir un cadre méthodologique qui permette aux bénéficiaires de participer. Notamment, en utilisant des outils adaptés en fonction du groupe. Cette étape relève de la responsabilité de l'intervenant. Il est nécessaire en amont de tout projet, d'avoir des temps de préparation et de réflexion. Mais également tout au long du projet, pour permettre de nous réajuster pour rester en adéquation avec la parole des jeunes.

C'est important que les bénéficiaires choisissent de participer ou non. Notre rôle est de les inviter et de créer un cadre bienveillant. Ce principe mérite particulièrement notre attention car nous travaillons à leur demande. Il est nécessaire de savoir de qui émane la demande afin d'adapter notre façon de travailler pour continuer à travailler à la demande des bénéficiaires.

Il est essentiel de tenir compte de l'avis des bénéficiaires, de leurs paroles dans les décisions qui seront prises tout au long du projet et valoriser les personnes.

Ce principe fait écho aux valeurs que nous défendons dans notre travail et inscrites dans notre projet éducatif, les valeurs de respect, de responsabilisation et de reconnaissance.

Il est précieux de prendre un temps pour déterminer à la fin du projet, ce que le processus aura permis de changer ou pas et d'envisager l'après-projet. Mais également être dans une démarche d'évaluation avec les personnes participantes.

14. Continuer à proposer des activités collectives aux jeunes qui fréquent notre AMO. Les objectifs étant de réduire les violences, favoriser l'estime de soi, la socialisation. Le Droit des Jeunes souhaite poursuivre ses actions collectives, les développer éventuellement en partenariat avec d'autres AMO.

15. Poursuivre les matinées « petits déjeuners juridiques » à destination des professionnels et des travailleurs sociaux. Ces moments sont un lieu de rencontre, d'échange de savoirs et de partage

d'expériences professionnelles. Le but est de transmettre une connaissance du droit pour permettre aux professionnels d'apporter des réponses aux demandes de leur bénéficiaires afin de leur donner la possibilité d'exercer leurs droits et de participer en étant acteur dans leur environnement social. Participer à un projet de société plus solidaire où chaque personne serait un citoyen averti.

16. Participer à des groupes de parole sur l'exercice de l'autorité parentale et le soutien à la parentalité. Un contact a été pris avec une travailleuse du CPAS de Liège pour créer des ateliers à destination de familles monoparentales afin de leur donner des informations sur leurs droits et devoirs liés à l'autorité parentale. Ces ateliers ont pour but d'apporter une connaissance de leurs droits et de favoriser des échanges entre parents pour lutter contre l'isolement et se sentir soutenus dans leur parentalité.

III. Décision : Plan d'actions

3.1. Actions à mener en propre

1. Exposition pour nos 50 ans d'existence (en 2029): Garder et exposer les travaux/les fresques réalisés par les élèves de l'Athénée Léonie de Waha lors des journées Ateliers.
2. Création d'ateliers de « bien-être » sous la forme de groupe de paroles de jeunes, de rencontres et de partages d'expériences.
3. Participation aux journées Ateliers à l'Athénée Léonie de Waha avec pour thème : « l'accès à la culture ».
4. Proposer des animations sur la prise d'autonomie sous la forme d'ateliers participatifs aux jeunes qui sont hébergés en SRG.
5. Faire participer les bénéficiaires de l'AMO et les inclure comme partenaires privilégiés dans le cadre de nos actions.
6. Renforcer l'accessibilité de notre service par des visites à domicile, à l'école ou dans des services.
8. Poursuivre nos activités collectives pendant les vacances scolaires pour lutter contre l'isolement des jeunes et favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.
9. Poursuivre nos matinées "petits déjeuners juridiques" en partenariat avec des professionnels selon la thématique choisie à raison de 4 fois l'an.
10. Créer en partenariat avec le CPAS de Liège des ateliers informatifs et participatifs sur la thématique de l'exercice de l'autorité parentale et le soutien à la parentalité dans le cadre du projet « MIRIAM » à destination de femmes en situations de monoparentalité.
11. Poursuivre les projets d'accompagnement à l'autonomie via l'outil logement sur Saint-Nicolas et Seraing (prochainement) en partenariat avec le CIAJ, le Conseil de Prévention, le CPAS compétent, l'AIS et Solidarité logement.
12. Elaborer un outil pédagogique (carnet à dessein et vidéos) à destination des jeunes en lien avec leur prise d'autonomie.

3.2. Suggestions à adresser au chargé de prévention

1. L'AMO souhaite proposer au Conseil de Prévention l'instauration d'ateliers « participatifs » dans toutes les écoles de la province de Liège pour les élèves et les membres du personnel.

2. Envisager une maison d'accueil adaptée aux jeunes de 18 à 25 ans sur Liège.
3. Envisager la création d'une Amo 24h/24 sur Liège.
4. Envisager la création d'une maison communautaire pour les jeunes entre 18 et 25 ans.
5. Revendiquer le droit à l'aisance.

IV. Bibiographie

-<https://www.assisesdelaprevention.be/>

-<https://autonomielogement.be/>

-Autonomie et logement dans le secteur de l'Aide à la jeunesse - Les enseignements d'une recherche-action par Jacqueline Fastrès.

-Analyse parue et accessible dans le périodique Reper'AJ, le journal de l'Aide à la jeunesse, avril 2019.

-Ausloos Guy, La compétence des familles, Edition érès 1995 (réimpression 2023).

-Article dans le périodique Reper'AJ Avril 2019 : « Autonomie et logement dans le secteur de l'aide à la jeunesse -Les enseignements d'une recherche-action » par Jacqueline Fastrès.

-Extrait de la vidéo Christine Mahy: droit à l'aisance - recommandations RWLP

Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

-Culture, art et travail social : un rendez-vous à ne pas manquer ! Labiso cahier n°103-104 corédigé par Emmanuel De Loeul (Agence Alter) et Marie Poncin (Culture et Démocratie).

-Extrait de la Vidéo : « Dialogues de l'égalité » - « 20 ans... et plus » du RWLP !

-Droits de l'enfant, droits des familles, sous le prisme de la lutte contre la pauvreté. Un dialogue entre Solaÿman Laqdim Délégué général aux droits de l'enfants et Christine Mahy Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

-Oeuvre de Jean-Michel Folon « Les bonshommes volants ».

-Article de Salut et Fraternité n°121 : « Et si nous avions l'audace de revendiquer le droit à l'aisance ? ».

V. Synthèse

AMO DROIT DES JEUNES : Synthèse du diagnostic social

L'histoire du Droit des jeunes montre que le service s'est toujours engagé dans la lutte contre les inégalités sociales et l'exclusion sociale.

Le public visé est celui des jeunes et leurs familiers qui se caractérise par leur vulnérabilité et leur situation de précarité.

Notre service souhaite permettre aux jeunes de devenir des sujets de droits.

Notre AMO utilise le droit comme outil particulier dans ses actions de prévention éducative et sociale.

Un des objectifs de notre AMO est d'assurer aux jeunes et leurs familiers une connaissance de leurs droits et de les accompagner à pouvoir les exercer afin d'être des citoyens à part entière.

L'information et l'aide proposée au sein de notre service respectent nos trois valeurs qui guident nos actions à savoir le respect, la responsabilisation et la reconnaissance.

Notre diagnostic social a révélé l'importance d'accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie afin qu'ils ne basculent pas dans la désaffiliation, de revendiquer pour tout citoyen le droit à l'aisance, de donner accès au droit à la culture pour lutter contre l'exclusion sociale, de reconnaître les compétences des personnes que nous accompagnons et pour terminer d'accompagner nos bénéficiaires dans l'émergence de leur parole afin de pouvoir exercer leurs droits fondamentaux.

Il est important pour notre service d'ajouter que la crise sanitaire a révélé des problématiques déjà relevées qui ont été exacerbées ou précipitées lors de cette période particulière.

La précarité, l'isolement, le mal-être et bien d'autres sont des phénomènes que nous avons pu constater.

De nouvelles questions sont apparues lors de nos actions de prévention sociale et éducative.

Des demandes émergentes ressortent de ces constats et de nos réflexions.

Nos actions futures souhaitent agir sur l'environnement social des jeunes pour favoriser leur épanouissement et leur reconnaissance.

Notre service vise également à être un acteur de changement sociétal en participant à des actions de prévention qui visent à réduire les violences visibles ou non.

Nos projets ont pour but de valoriser les compétences des familles et des jeunes. Les reconnaître et les faire participer afin de leur redonner confiance en eux ainsi que les responsabiliser dans leurs demandes afin de leur permettre de reprendre le pouvoir sur leur vie et aller vers l'autonomie.

Notre plan d'actions :

1. L'AMO souhaite proposer au Conseil de Prévention l'instauration d'ateliers « participatifs » sur des thèmes liés à la citoyenneté et les droits dans toutes les écoles de la province de Liège. L'idée est de s'inspirer du modèle proposé par l'Athénée Léonie de Waha, les élèves ont 10 journées étalées sur l'année scolaire pour travailler sur un thème et développer leurs réflexions. Cette action répond à nos missions parce qu'elle s'adresse à un public en construction d'identité et en situation de vulnérabilité en certains aspects. Les actions menées ont pour but de réduire les violences, de favoriser l'autonomie et la confiance en soi.
2. L'AMO songe à organiser une exposition pour fêter ses 50 ans d'existence en y incluant le travail réalisé par les élèves de l'Athénée Léonie de Waha qui ont participé aux journées Ateliers. L'idée est de mettre en valeur le fruit de leur travail et par conséquent, mettre en lumière leurs compétences pour valoriser et favoriser la confiance en soi.
3. L'AMO aimerait proposer des ateliers « bien-être » sous la forme de groupes de parole aux jeunes qui fréquent notre service. Cette proposition s'adresse à un public vulnérable. Les objectifs étant de réduire les violences, favoriser l'estime de soi et la socialisation. L'AMO propose des activités pour sortir de la plainte, rétablir la confiance en soi et miser sur les compétences.
4. Nous proposerons le thème de l'accès à la culture aux journées Ateliers à L'Athénée Léonie de Waha. L'accès à la culture constitue un véritable outil de lutte contre les exclusions et répond à une action de prévention sociale. La culture permet aux jeunes de s'épanouir et de s'émanciper.

Les actions proposées aux points 5, 6, 7, 8 et 9 s'adressent à un public vulnérable. Elles s'adressent à des jeunes presque majeurs ou fraîchement majeurs. Ces jeunes sont en rupture et ont des vulnérabilités multiples : familiale, scolaire, professionnelle, financière... Être acteur de ces projets nous permet d'agir en terme de prévention éducative par l'accompagnement individuel et collectif des jeunes. Cela permet également de proposer des actions de prévention sociale afin de créer des projets innovants. L'objectif est d'envisager des structures adaptées aux besoins de ces jeunes et de créer des outils d'accompagnement.

5. Notre service souhaite continuer à proposer des animations aux jeunes hébergés en SRG en lien avec la prise d'autonomie.

6. L'AMO va poursuivre les projets d'accompagnement à l'autonomie via l'outil logement sur Saint-Nicolas et Seraing. Le public suivi est par certains aspects en rupture et vulnérable. Il présente un risque majeur d'exclusion sociale.
7. Envisager une maison d'accueil adaptée aux jeunes entre 18 et 25 ans sur Liège. Le besoin reste présent sur le territoire et cela viserait l'émancipation et l'autonomisation de ces jeunes.
8. Envisager la création d'une maison communautaire pour les jeunes entre 18 et 25 ans. La spécificité de cet endroit favoriserait la socialisation et réduirait les risques de difficultés rencontrées par ces jeunes.
9. L'élaboration d'un outil pédagogique (carnet à dessein et vidéos) à destination des jeunes en lien avec la prise d'autonomie. Cet outil a pour objectif de viser l'émancipation et l'autonomisation des jeunes.
10. Envisager la création d'une Amo 24h/24 sur Liège. Nous proposons d'étudier la faisabilité de création d'une AMO 24 heures sur 24, car nous pensons qu'il s'agit d'un manque sur notre territoire. Partant du constat que nous avons été confronté à plusieurs reprises à des jeunes pour lesquels une solution de logement en urgence dans un moment de crise a été difficile à trouver. La distance entre notre territoire et les AMO 24h/24 existantes était un facteur supplémentaire de difficultés pour ces jeunes vulnérables.
11. Revendiquer le droit à l'aisance. « À savoir, le droit à un logement décent peu énergivore et payable (y compris les droits à l'eau et à l'énergie), le droit à une alimentation saine sans devoir tendre la main, le droit à la mobilité évitant tout isolement et le non-recours à d'autres droits, le droit à des conditions de vie au bénéfice de la santé et l'accès aux soins de santé, le droit à un enseignement gratuit accessible à tous, le droit d'accéder à tous les droits dans un dialogue direct avec une personne humaine. Libérée de la lutte quotidienne pour tenter d'arracher et/ou de maintenir ses droits vitaux et structurants, 25% de la population wallonne qui connaissent la pauvreté, l'appauvrissement ou la vie en flux tendu, pourraient cesser de se voir imposer d'auto-dilapider leurs créativités, leurs potentiels, leurs forces, leurs confiances pour uniquement tenir dans la survie... au mieux. Car elles et ils souhaitent participer à la vie en société, contribuer par un travail décent et librement choisi, investir les réalités d'aujourd'hui, donner de la perspective à leurs enfants. »
12. Renforcer l'accessibilité du service. Notre service s'inscrit comme un moyen pour que les citoyens, familles et jeunes puissent avoir accès à leurs droits. Pour ce faire, il nous paraît important de renforcer notre accessibilité en proposant de nous rendre dans le milieu de vie des familles et des jeunes : à domicile, à l'école ou encore dans d'autres services.

Par ailleurs, le fait de proposer de se rendre à domicile permet de pouvoir identifier des besoins qui ne sont pas exprimés par les bénéficiaires lors d'un rendez-vous dans notre service et donc accompagner au mieux les usagers. Nous pouvons être au plus proche de leur réalité afin de comprendre et discuter de pistes de réflexion et d'action plus pertinentes par rapport à ce que les bénéficiaires vivent.

13. Faire participer les bénéficiaires et les inclure comme partenaires privilégiés dans le cadre de nos actions et l'évaluation de celles-ci.

Afin d'évaluer nos actions, il nous semblait nécessaire de passer par une réflexion sur le sens et les valeurs de nos actions au regard de la participation des bénéficiaires. Faire émerger la parole des bénéficiaires c'est aussi favoriser l'autonomie de ceux-ci afin qu'ils puissent exercer leurs droits fondamentaux et être des citoyens à part entière.

14. Continuer à proposer des activités collectives aux jeunes qui fréquent notre AMO. Ces moments de rencontre permettent la socialisation, la valorisation des compétences de chacun et la reconnaissance.

15. Poursuivre les matinées « petits déjeuners juridiques » à destination des travailleurs sociaux. Ces rencontres sont un lieu d'échange de savoirs et de partage d'expériences professionnelles. L'objectif est de transmettre une connaissance du droit pour permettre aux professionnels d'apporter des réponses aux questionnements de leur bénéficiaires afin de leur donner la possibilité d'exercer leurs droits et de participer en étant acteur dans leur environnement social.

16. Envisager des groupes de soutien à la parentalité. Actuellement, en suivis individuels et par notre participation à l'Espace Parents dans la Séparation, le soutien à la parentalité est déjà proposé, souvent pour faciliter la communication et la médiation entre parents en grand conflit. Dans ces situations, l'enfant se retrouve victime du conflit dont il est l'objet. L'idée est d'ajouter à cette approche individuelle, des groupes de soutien à la parentalité et à son exercice sur des sujets qui touchent au quotidien des familles. Nous ne souhaitons pas nécessairement proposer des sujets « purement » juridique aux parents mais plutôt partir de leur vécu et de leurs difficultés éventuelles et aborder ainsi indirectement l'autorité parentale et les droits des enfants avec comme objectif de favoriser l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance et la valorisation de ces parents.